



# La santé à **Valence**

Accès aux soins - vaccination - maladies chroniques...



# Édito



**Nicolas Daragon**

Maire de Valence,  
Vice-président  
de la Région

Qu'elle soit excellente ou qu'il soit nécessaire de la retrouver, rien n'est plus primordial qu'une bonne santé. Quel que soit votre âge, votre situation personnelle, ce guide est là pour vous aider. Véritable outil d'information au quotidien, il vous permettra de mieux connaître vos droits, mais aussi de bien distinguer chaque organisme présent sur notre ville afin d'orienter et d'organiser votre parcours de santé. Qu'il s'agisse d'accès aux soins, de vaccination, de prévention ou d'éducation, Valence est depuis longtemps à la pointe en matière de politique de santé publique.

Chaque jour, la Direction Santé publique de la Ville de Valence se tient à votre disposition et met à votre service un ensemble d'initiatives et d'opérations ambitieux, cohérent et innovant, favorisant l'accessibilité des soins à tous. À ce titre, certains événements sont devenus de véritables rendez-vous : Octobre rose, les Semaines d'information sur la santé mentale, le mois sans tabac, les journées de dépistage du diabète, le programme M'T Dents, sont autant d'invitations à prendre soin de soi et de ceux qui nous sont chers.

Valence est ainsi heureuse de vous aider à « vivre mieux », aujourd'hui, demain et pour longtemps !

# Sommaire

Le Contrat local de santé ..... 3

Santé des femmes enceintes  
et des enfants ..... 4

Santé des jeunes ..... 8

Santé des aînés ..... 12

Santé des personnes  
en situation de handicap ..... 16

Maladies chroniques ..... 20

Santé mentale ..... 24

Vaccination ..... 28

Santé environnementale ..... 32

Accès aux droits et aux soins ..... 42

# Le Contrat local de santé



**Un outil au service d'une politique de santé sur le territoire.**

Le Contrat local de santé (CLS) vise à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il identifie les territoires vulnérables et améliore les contextes environnementaux et sociaux qui ont un impact sur la santé des populations. Il s'est terminé en 2023. Le prochain Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration avec les partenaires pendant toute l'année 2024.

## LES 10 COSIGNATAIRES

- La Ville de Valence
- L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Préfet de la Drôme
- Le Conseil départemental de la Drôme
- La Caisse d'allocations familiales de la Drôme
- La Caisse primaire d'assurance maladie
- Le Centre hospitalier Drôme Vivarais
- Le Centre hospitalier de Valence
- L'Éducation nationale
- L'Hôpital privé Drôme-Ardèche

Le bilan du Contrat Local de Santé met en évidence :

- La réalisation d'un grand nombre d'actions et d'activités autour de la santé sur Valence de la part des 12 signataires, des différents partenaires et des acteurs du social, de l'insertion, de l'animation (MPT, missions locales, université, ...).
- La montée en puissance de la prise en compte de la santé environnementale, en termes d'informations grand public, d'actions de prévention, de formations en direction des professionnels.
- La mise en place de la CPTS (communauté professionnelle de santé) Grand Valence a dynamisé le travail en coopération avec la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires. On constate également le développement du travail en coopération ville-hôpital, avec la facilitation des contacts ou des rencontres régulières organisées par 3 hôpitaux.

## 12 AXES STRATÉGIQUES

### > Par thématique transversale

- Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie
- Bien-être psychique
- Politique vaccinale
- Santé-environnement
- Parcours de santé coordonné
- Veille sur les indicateurs de santé

### > Par population cible

- Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans
- Santé des jeunes 16 - 25 ans
- Bien vivre avec une maladie chronique
- Aller vers les publics les plus fragiles
- Santé des personnes en situation de handicap
- Santé des aînés



# Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans

La phase prénatale et les premières années de la vie de l'enfant constituent des périodes essentielles pour le développement de la santé future de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra.

La bonne santé des enfants est d'abord liée à leurs conditions de vie : une alimentation équilibrée, le sommeil, l'hygiène, des activités physiques, la gestion du temps d'écran et une éducation bienveillante. Un environnement sain est également nécessaire (voir les fiches santé-environnement). Les mesures de prévention (visites médicales régulières, suivi dentaire, vaccinations) permettent aux parents de suivre le développement de leur enfant.

Le guide « grandir à Valence » comporte de nombreuses informations sur les démarches administratives, les aides, la santé, les activités, modes de garde et scolarité.

# QUELS PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

## › Le médecin généraliste

## › Le pédiatre

## › La sage-femme

## › Les autres professionnels de santé libéraux

## › La Protection maternelle et infantile (PMI) :

service gratuit du Département et ouvert à tous, sous la responsabilité d'un médecin, accompagné d'un personnel qualifié (psychologues, diététicienne, conseillères conjugales et familiales...).

La PMI accompagne les femmes enceintes et les jeunes parents à travers des missions de prévention et de protection sanitaire : consultations, animations collectives, réunions de préparation à la naissance. . .

(Adresses p. 17) - 04 75 79 26 26 - [ladrome.fr](http://ladrome.fr)

## › Le centre d'Aide Médicale à la Procréation

0475823137 - 180 rue Pierre Curie,  
07500 Guilhaud-Granges

## › Le Centre hospitalier de Valence

Maternité de niveau 2 dotée d'une unité de néonatalogie pour les grossesses à risque et les grossesses multiples :

04 75 75 75 10 / Service de pédiatrie : 04 75 75 75 86 - 179, boulevard Maréchal-Juin - [ch-valence.fr](http://ch-valence.fr)

## › Allaiter Solidarilait 26/07

Association de parents bénévoles et de professionnels de santé concernés par la maternité et l'accueil du nouveau-né qui apporte une information et un soutien sur l'allaitement maternel.

04 75 85 59 39

## › Le centre hospitalier Drôme Vivarais

Services dédiés aux enfants.

391, route des Rebatières - Montéléger  
04 75 75 60 60 - [ch-dromevivaraais.fr](http://ch-dromevivaraais.fr)

## › Les centres médico-psycho-pédagogiques

Consultations pour les enfants et les adolescents auprès de pédo-psychiatres, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, éducateurs, assistantes sociales.

• CMPP Clos Gaillard - 16, av. Victor-Hugo  
04 75 44 26 78, <http://www.cmpp-closgaillard.fr/>

• CMPP PEP Mésangère : 27, rue Mésangère  
04 75 40 92 00

• CMPP PEP Fontbarlettes : 1, rue Bizet  
04 75 42 65 33

## › Centre de soins psychologiques Jacques-Prévert

(pour les 0/13 ans)

82B, boulevard Tézier - 04 75 43 56 47

› Hôpital de jour - 04 75 75 00 80

› Centre médico-psychologique - 04 75 43 56 47

› Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) - 04 75 43 50 51

› Unité mobile de périnatalité et petite enfance - 04 75 57 31 11

## › Maison de santé "la rose des Vents"

Mission Retrouve Ton CAP : pour les enfants de 3 à 12 ans en surpoids ou avec une problématique alimentaire. Parcours avec différents professionnels de santé pour la famille pris en charge à 100%.

Prise de rendez-vous : 06 70 63 75 72

Le programme M'T dents, offre à chaque enfant une consultation gratuite chez le dentiste.

Lors de ce rendez-vous, le dentiste vérifie la santé des dents et des gencives, donne des conseils pour bien s'occuper des dents et propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si des dents doivent être soignées.

Ces rendez-vous et les soins consécutifs (sauf actes prothétiques) sont pris en charge par l'assurance maladie. Un formulaire est envoyé via le compte Ameli ou par courrier un mois avant

la date anniversaire de votre enfant, pour ses 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans. Ces bons sont valables un an à partir de l'anniversaire de l'enfant.



### › **La Maison des adolescents**

Centre médico-psychologique, Centre d'activité thérapeutique à temps partiel, pour les 12/20 ans et leurs parents.

201, boulevard du Maréchal-Juin - 04 75 75 00 70

### › **Le Centre d'évaluation et de diagnostic de l'autisme Drôme-Ardèche (Ceda)**

13-15, rue Alfred de Musset - 04 75 85 68 10

### › **Les équipes de santé scolaire**

Elles réalisent des visites médicales obligatoires au cours de la 6<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année de l'enfant afin de dépister des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage. Le bilan des 6 ans est réalisé par un médecin et celui des 12 ans par un infirmier.

### › **Le réseau de santé Préo RéPPop**

Accompagnement diversifié, professionnel et adapté aux familles (consultations médicales, psychologiques, diététiques, séances de groupe sur la pratique d'activités physiques adaptées...).

06 50 47 25 66

### › **Surpoids et obésité de l'enfant et l'adolescent**

Accompagnement de l'enfant en surpoids et de sa famille avec un suivi médical, et selon les besoins, des consultations diététiques, psychologiques, des ateliers de groupe et des séances d'activité physique adaptée.

Site internet : [preoreppop.fr](http://preoreppop.fr)

mail : [contact@preoreppop.fr](mailto:contact@preoreppop.fr), et tel 06 50 47 25 66 ou 09 62 26 75 68

## **Cancer du col de l'utérus : dépistage conseillé pour toutes les femmes entre 25 et 65 ans**

› De 25 à 30 ans : 2 examens cytologiques (frottis) à 1 an d'intervalle puis tous les 3 ans si le résultat des deux premiers est normal

› De 30 à 65 ans : test tous les 5 ans, 3 ans après le dernier examen cytologique (résultat normal) ou dès 30 ans en l'absence d'examen cytologique antérieur

Le prélèvement peut être réalisé auprès d'un médecin généraliste, d'un gynécologue, d'une sage-femme, d'un centre de santé, d'un centre mutualiste, d'un centre de planification et d'éducation familiale ou d'un hôpital et de certains laboratoires de biologie médicale. Prise en charge à 100 % (sans avance de frais) sur présentation du courrier d'invitation de la CPAM (envoyé par courrier ou disponible sur le compte Ameli pour les assurées qui en disposent).

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

### › **La Protection maternelle et infantile**

Médecins, sages-femmes puéricultrices, infirmières, psychologues, conseillères conjugales et familiales peuvent conseiller les jeunes parents.

### › **La Caisse d'allocations familiales (Caf)**

La Caf de la Drôme accompagne les parents dans leur parcours et leur rôle éducatif. Avec ses partenaires, elle développe des actions adaptées aux besoins des parents et de leur situation familiale : conférences, soirées ciné-débat, groupes de paroles entre parents et parents/professionnels, ateliers...  
[caf.fr](http://caf.fr) › ma Caf (26000)

Elle finance également les structures d'accueil collectif du jeune enfant et les lieux d'accueil enfants/parents de l'Agglo (pour les 0 - 3 ans) :

L'eau vive : à la Maison pour tous du Plan - Place des Aravis - 04 75 42 52 79 - [zimboum26@gmail.com](mailto:zimboum26@gmail.com)

Polymômes - Ravel : place Maurice-Ravel

Polymômes - Polygone : MPT, 20, avenue de l'Yser

Polymômes - Valensolles : 25, rue Albert-Thomas puis 17, rue Jules-Guesde à partir du 15 janvier 2024  
[polymomes@valenceromansagglo.fr](mailto:polymomes@valenceromansagglo.fr)

› **Les équipements de quartiers de Valence** proposent de nombreuses activités, notamment en direction des familles : animations, rencontres et échanges...  
[valence.fr](http://valence.fr)

› **La Direction Éducation-Jeunesse de la Ville** propose, tout au long de l'année, des conférences-débats, des théâtres interactifs et des rencontres.  
[valence.fr](http://valence.fr)

## INFO+

**Les Semaines des familles :** organisées chaque année en mai, les Semaines des familles sont un temps d'échanges sur la parentalité (expositions, rencontres, débats). Un programme riche est proposé aux familles valentinoises sur des thématiques de la vie de tous les jours. Infos sur [valence.fr](http://valence.fr)

## LES VACCINS

Le centre de vaccinations de la Ville de Valence accueille, renseigne et propose des vaccinations pratiquées gratuitement tout au long de l'année, sur rendez-vous ou lors de campagnes ciblées.

À partir de 6 ans.

4, rue du Clos-Gaillard

04 75 79 22 14

[vaccination@mairie-valence.fr](mailto:vaccination@mairie-valence.fr)  
[valence.fr](http://valence.fr)

Prise de rendez-vous sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr)

Consultez le calendrier vaccinal page 29.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### En chiffres

**16,9%**, soit 10 986 Valentinois ont moins de 15 ans.

**805** nouveaux valentinois.es sont nés en 2022.

**25%** des repas servis dans les restaurants scolaires de Valence sont composés de produits locaux

et **20%** des achats sont en bio, dans le respect du cadre fixé par le Grenelle de l'environnement et en adéquation avec les recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS).

Source : Insee

Les **9072** familles avec enfant(s) représentent **58%** des ménages valentinois.

Source : CCAS 2021

### Les 1 000 premiers jours de l'enfant

Entre le début de la grossesse, où le fœtus commence à interagir avec son environnement, et celui où l'enfant prononce ses premières phrases, une partie considérable de son développement est en jeu. Cette période, comprise entre le 4<sup>e</sup> mois de grossesse et les deux ans de l'enfant correspond aux 1 000 premiers jours. Elle se caractérise par un rythme de croissance sans équivalent à l'échelle d'une vie : le bébé grandit de deux centimètres par mois, la taille de son cerveau est multipliée par cinq et les connexions neuronales s'y établissent à la fréquence de 200 000 par minute.

L'importance des 1 000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de la petite enfance, qu'ils exercent en neurosciences, en psychologie, en pédiatrie, ou qu'ils soient spécialistes de l'éducation ou du soutien à la parentalité. Un rapport sur les politiques de santé et le soutien aux parents a été rendu en 2020 par la Commission des 1 000 jours.

Plus d'infos sur [1000jourspourlasante.fr](http://1000jourspourlasante.fr)





# Santé des jeunes

Sur le territoire valentinois, les jeunes sont globalement en bonne santé. Néanmoins, pendant l'adolescence, diverses difficultés peuvent apparaître. Or, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent l'avenir des jeunes en matière de santé.

## La Ville de Valence propose deux lieux ressource destinés aux 16-25 ans : le Centre santé jeunes (CSJ) et le Point relais oxygène (PRO).

Le CSJ est un service de soins et de prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de Valence quel que soit leur statut (étudiants quel que soit leur âge). L'équipe se compose de médecins généralistes, infirmières, psychologues, secrétaires médicales et de divers intervenants (diététicienne, éducateur spécialisé en addictologie, assistante sociale du CROUS).

Le CSJ propose des consultations individuelles en médecine générale, gynécologie, addictologie, psychologie, diététique et soins infirmiers (écoute attentive, analyse de la demande, orientation, bilan de santé, vaccination, dépistage IST, pansements, injections, test auditifs, visuels, de grossesse...). Des ateliers collectifs gratuits sur des thématiques de prévention de la santé/bien être sont également mis en place en fonction des besoins repérés (équilibre alimentaire, relaxation, bien être, santé sexuelle, consommations...) ainsi que des formations premiers secours.



- › Centre santé jeunes  
13-15 place Latour-Maubourg  
04 75 56 62 11 - [centresantejeunes@mairie-valence.fr](mailto:centresantejeunes@mairie-valence.fr)



- › Point relais oxygène  
04 75 42 05 54 - 13-15, place Latour-Maubourg

Lieu d'écoute et de parole, le Point Relais Oxygène propose des entretiens gratuits et confidentiels avec une psychologue pour aider les jeunes et les familles dans des moments de vulnérabilité. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans du territoire de Valence, les parents, les professionnels et les bénévoles en présentiel ou par téléphone.



# COMMENT ACCÉDER AUX DROITS ?

---

Certains jeunes peuvent être en difficulté dans l'accès aux soins, à la prévention et aux droits : pas de couverture sociale, absence de médecin traitant, difficulté dans la demande au recours aux soins... Plusieurs structures existent pour y remédier.

- › **Les secrétaires du Centre santé jeunes** : appui et information sur la couverture sociale, la mutuelle, l'orientation vers les organismes de droit commun...
- › **L'assistante sociale du Crous Grenoble-Alpes**, présente tous les 15 jours, au Centre santé jeunes
- › **La Caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme** - 6, avenue Édouard-Herriot - 36 46 - ameli.fr
- › **La Permanence d'accès aux soins de santé** : cellule de prise en charge médico-sociale qui facilite l'accès des personnes sans droit et/ou fragilisées au sein de l'hôpital comme en médecine libérale  
Centre hospitalier de Valence  
179, boulevard Maréchal-Juin - 04 75 75 75 07
- › **Les Centres médico-sociaux**  
(coordonnées page 43-44)
- › **L'infirmière scolaire ou l'assistante-e social-e scolaires**
- › **Le médecin traitant**
- › **Le Point Information Jeunesse**  
26, place Latour-Maubourg - 04 75 75 98 82
- › **Le Fil santé jeunes** : dispositif d'écoute, d'information et d'accompagnement répondant par téléphone aux questions de santé physique, mentale et sociale des 12/25 ans.  
Numéro vert : 0 800 235 236 - [filsantejeunes.com](http://filsantejeunes.com)

# ADDICTOLOGIE, JEUNES CONSOMMATEURS

---

Des consultations, gratuites et anonymes, sont proposées aux jeunes consommateurs de substances psychoactives (cannabis, alcool, tabac, drogues de synthèse, cocaïne, polyconsommation) et à ceux présentant des conduites addictives sans substance. Elles peuvent également accueillir les familles, seules, afin de les conseiller et de les aider à trouver une démarche pouvant inciter leur enfant à dialoguer ou à consulter.

- › **Association Addictions France**  
9, rue Barbusse - 04 75 82 99 60
- › **Tempo Oppelia**  
4, rue Ampère - 04 75 40 17 70  
permanence un mercredi sur deux  
au Centre santé jeunes - 04 75 56 62 11
- › **Centre Santé jeunes** (contact page ci-contre)
- › **Certains établissements scolaires**  
(voir auprès de l'infirmière scolaire)

# SANTÉ MENTALE (plus d'infos page 24)

---

- › **Point relais oxygène** (16/25 ans) et **Centre Santé jeunes** (contacts page ci-contre)
- › **Centre Médico Psycho Pédagogique Clos Gaillard** (2/20 ans) - 16, av. Victor Hugo - 04 75 44 26 78  
<http://www.cmpp-closgaillard.fr/>
- › **Maison des adolescents et centre médico-psychologique pour les adolescents** (12/20 ans)  
201, bd Maréchal-Juin - 04 75 75 00 70
- › **Centre médico-psychologique Victor-Hugo**  
(+ de 18 ans) - 126, av. Victor-Hugo - 04 75 40 17 10
- › **Psychologues et psychiatres libéraux**  
(liste sur ameli.fr)
- › **Point d'accueil écoute jeunes** : écoute, soutien et orientation des jeunes en rupture familiale, en errance ou en situation de mal être, favorisant le rétablissement des liens avec la famille ou la structure de placement, afin d'éviter l'intervention des services sociaux ou judiciaires.  
52, rue Madier-de-Montjau - 04 75 86 03 14 ou 115

## Lignes d'écoute

- › **3114** : numéro national de prévention du suicide. Écoute professionnelle et confidentielle. 24h/24, gratuit.
- › **Alpaline** : ligne d'écoute nocturne gratuite, confidentielle et anonyme tenue par des étudiants, du jeudi au samedi, de 20 h à minuit. 04 65 84 44 24 - [contact@alpaline.fr](mailto:contact@alpaline.fr)
- › **119** : enfance en danger

- › **3038** : aide aux victimes de harcèlement
- › **Croix Rouge** : numéro d'écoute gratuit ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 12 h à 18 h - 0800 858 858
- › **Service social en ligne** : ligne mise en place par le Département pour les Drômois confrontés à des difficultés économiques et sociales graves (perte d'emploi, baisse de revenus, conflits familiaux, problèmes de logement, isolement social...) - 04 75 79 70 33

## INFO +

**Le chèque psy** : Après une prescription du médecin du Centre santé jeunes ou du médecin traitant, l'étudiant peut bénéficier de 12 séances gratuites auprès d'un psychologue partenaire du dispositif.

Plus d'infos sur [santepsy.etudiant.gouv.fr](http://santepsy.etudiant.gouv.fr)

## SANTÉ SEXUELLE, PLANIFICATION FAMILIALE

### Pour répondre aux questions sur la vie affective et sexuelle, la contraception, le couple, l'IVG, le genre, les dépistages d'IST...

- › **Centre santé jeunes** : ateliers collectifs autour de la vie affective et sexuelle, consultations individuelles en gynécologie et planification familiale
- › **Centre de santé sexuelle** : Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. 9, rue Georges-Méliès - 04 75 56 81 72
- › **Centres médicaux sociaux** : consultations avec une conseillère conjugale et familiale (voir les adresses page 44)
- › **Mouvement français du planning familial** 63, rue Thiers - 04 75 56 03 09
- › **Centre hospitalier de Valence** - Centre de planification et d'orthogénie : accompagnement des femmes souhaitant recourir à une interruption volontaire de grossesse. 04 75 75 75 19

- › **onsexprime.fr**
- › **Sida info service** : 0800 840 800

**Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (Cegidd)** - Dépistage des Infections sexuellement transmissibles (IST), VIH, hépatites.

- › **Centre hospitalier de Valence** Bâtiment H - Rez-de-chaussée - Les lundis, mardis et vendredis, sur rendez-vous. 179, boulevard Maréchal-Juin
- › **Le Forum - Cegidd** : 7, allée de Verdun (le mardi, sur rendez-vous) - 06 37 11 71 90

### Laboratoires d'analyses médicales de ville

Test VIH gratuit et sans ordonnance sur présentation de la carte vitale. [ameli.fr](http://ameli.fr)

## SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

- › **Dentistes libéraux** (liste sur [ameli.fr](http://ameli.fr))
- › **Programme MT Dents jusqu'à 24 ans** : visites de prévention dentaire et soins pris en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie (sauf orthodontie et prothèses) à 15, 18, 21 et 24 ans (pour les assurés du régime général ayant des droits ouverts).

# ALIMENTATION, ACTIVITÉ PHYSIQUE

- › **Centre santé jeunes** : ateliers diététiques et consultations individuelles.
- › **Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique** de la Drôme destiné aux personnes atteintes d'une affection longue durée (sur prescription médicale) 04 75 75 47 53
- › **Solé'Val** de l'Association valentinoise des étudiants (AVE)  
[panier.valence@croix-rouge.fr](mailto:panier.valence@croix-rouge.fr) - 09 54 96 99 19

## JEUNES ET HANDICAP

- › **Maison départementale de l'autonomie**  
42 C, avenue des Langories - Bâtiment G - 04 75 79 70 09  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Fermeture le jeudi après-midi.  
[dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr)
- › **Service d'accueil handicap pour les étudiants de l'Université Grenoble Alpes**  
[handicap.univ-grenoble-alpes.fr](http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr) - 04 76 82 84 70
- › **Centre santé jeunes**



## POUR ALLER PLUS LOIN

### En chiffres

En 2023, le Centre santé jeunes a accueilli **2301** jeunes en entretien individuel ou en actions collectives et a réalisé **1056** consultations de planification (contraception, consultations infections sexuellement transmissibles, gynécologie, grossesse...).

En 2023, les psychologues du Point relais oxygène ont réalisé **1121** entretiens auprès de **506** personnes.

Les affections psychiatriques sont le **1<sup>er</sup>** motif d'affection longue durée chez les jeunes valentinois.

**21,3 %** des habitants de Valence ont entre 15 et 29 ans (13 729 personnes).

Source : Insee 2021 et CSJ

### À Valence

Le dispositif Adultes relais, animé par la Ville de Valence, vise la **prévention des comportements à risques des 16/25 ans** via la sensibilisation et l'échange de pratiques de professionnels et bénévoles relais (éducateurs, assistants sociaux, enseignants, personnels municipaux, animateurs sportifs, professionnels de santé, professionnels des milieux judiciaires et policiers...).

Objectifs :

- Renforcer les capacités d'écoute, de dialogue et d'orientation ;
- Acquérir des compétences dans la prise en charge de situations complexes auparavant confiées à des professionnels plus spécialisés ;
- Démultiplier les possibilités d'actions de terrain auprès des jeunes.

Ce dispositif est financé par la Ville de Valence, l'Agence régionale de santé et la Caisse d'allocations familiales.



# Santé des aînés

Aujourd'hui, les plus de 60 ans représentent 1/4 de la population. Cette proportion pourrait même atteindre 1/3 en 2060.

Le vieillissement est un processus continu et progressif d'altération naturelle qui commence tôt dans l'âge adulte. L'Organisation mondiale de la santé définit le début de la vieillesse à 65 ans.

## VIEILLIR EN BONNE SANTÉ

---

Au début de l'âge mûr, de nombreuses fonctions corporelles commencent à décliner progressivement, même si chaque personne vieillit de manière différente. De plus, les facteurs de risque de certaines maladies augmentent.

Pour vieillir en bonne santé, il est recommandé aux jeunes retraités de bien manger, de bouger, de garder leur cerveau en éveil, mais aussi de penser à soi, de partager et de rester connecté. Il est également conseillé

d'adopter des comportements protecteurs pour son corps et sa santé.

Le désir et le plaisir constituent le fil conducteur pour permettre aux seniors d'avancer sereinement en âge.

Le corps des plus de 75 ans évolue et devient plus fragile. Un suivi médical plus spécifique ainsi que des pratiques physiques, alimentaires et cognitives peuvent améliorer la santé.

# LES 10 PRINCIPALES PATHOLOGIES TOUCHANT LES PERSONNES ÂGÉES

---

Un dépistage ou un diagnostic précoce de ces maladies permettent des soins adaptés et peuvent freiner leur progression.

- › **La perte d'audition**
- › **La cataracte** : opacification de la lentille qui altère progressivement la vision
- › **Le glaucome** : maladie oculaire dégénérative qui affecte le nerf optique en provoquant une réduction progressive et définitive du champ de vision
- › **L'incontinence** : manque de retenue ou une perte du contrôle des sphincters
- › **Les affections du rein et de l'appareil urinaire**
- › **L'arthrose** : dégénérescence du cartilage des articulations
- › **L'ostéoporose** : maladie qui fragilise les os en diminuant leur résistance
- › **Les maladies dégénératives** : Alzheimer, Parkinson...
- › **Les troubles de la marche, chutes et fractures du col du fémur**
- › **La dénutrition** : diminution des apports alimentaires chez la personne atteinte

## QUELS PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

---

- › **Le médecin généraliste**
- › **Le médecin gériatre** : spécialisé dans la prévention, les soins aigus et chroniques, les traitements de réhabilitation et l'accompagnement des personnes âgées dans leur processus de vieillissement, y compris en fin de vie.
- › **Les maisons de santé, les infirmières à domicile, les services de soins infirmiers à domicile, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les ergothérapeutes...**
- › **Le service gériatrie-hôpital de jour du Centre hospitalier de Valence** : unité centrée sur l'évaluation gériatrique globale (mémoire, chute), la rééducation et le soutien des personnes âgées en perte d'autonomie en permettant leur maintien à domicile. Son objectif est de rééduquer les patients sur le plan moteur et cognitif, d'établir des bilans gérontologiques et de proposer une alternative à l'hospitalisation. Une consultation mémoire est rattachée au pôle de gériatrie : 04 75 75 75 53
- › **L'équipe mobile de psycho-gériatrie du Centre hospitalier Drôme Vivarais** peut intervenir au domicile des patients âgés de plus de 75 ans.

[ch-dromevivarais.fr](http://ch-dromevivarais.fr)

- › Retrouvez la liste des professionnels de santé sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



# LA PRÉVENTION DES PATHOLOGIES LIÉES À L'ÂGE

## › Centres de prévention Bien vieillir Agirc-arrco :

évaluation personnalisée pour repérer les risques. Le bénéficiaire reçoit ensuite des informations détaillées sur ses facteurs de risque liés à l'âge et les actions de prévention à mettre en place.

8, place Alain-Bombard - Bourg-lès-Valence  
04 75 55 55 26

## › Activ'Senior : association valentinoise proposant plus de 30 activités sportives et culturelles, des sorties, des voyages et des repas pour les plus de 50 ans.

6 rue Brunet à Valence - 04 81 16 06 60  
[contact@activsenior.com](mailto:contact@activsenior.com) - [activsenior.com](http://activsenior.com)

## › Fédération de gymnastique volontaire (EPGV) :

activités sportives et ateliers de prévention des chutes

## › Rester jeune

74, route de Montéliet, Maison de la vie associative,  
bureau 306

De nombreuses associations proposent des activités sportives, culturelles, de solidarité adaptées aux aînés. Retrouvez toutes les activités dans le Guide des associations. Retrouvez également toutes les informations pratiques destinées aux plus de 55 ans dans le guide Rester actif à Valence édité par la Ville.

Plus d'infos sur [valence.fr](http://valence.fr)

# PERTE D'AUTONOMIE : LES LIEUX RESSOURCES

## › Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Géré par le Département, ce lieu est dédié aux personnes âgées et/ou handicapées ainsi qu'à leurs proches. Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins et propose un accompagnement en lien avec les partenaires concernés : caisses de retraites, aides à l'aménagement de l'habitat...

Parc de Lautagne, 42 C, av. des Langories, Bâtiment G

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Fermeture le jeudi après-midi.

04 75 79 70 09 - [dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr)

L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est une allocation destinée aux 60 ans et plus en perte d'autonomie. L'APA finance essentiellement des aides à la vie quotidienne (aide aux courses, à la préparation des repas...). La demande s'effectue auprès de la MDA. L'accès à l'allocation ne dépend pas des revenus mais ceux-ci déterminent le montant attribué.

## › Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

s'adresse aux personnes en perte d'autonomie due à l'âge ou à des difficultés sociales. C'est un Point d'accueil Maison de l'autonomie. Il a en charge :

- La livraison de repas à domicile
- Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- L'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (Esad) rattachée au SSIAD
- L'Ehpad Marie France-Préault installé à la Cité des aînés  
33, rue Édouard-Branly
- L'accueil de jour pour les personnes âgées atteintes d'Alzheimer ou de maladies apparentées à un stade modéré, installé à la Cité des aînés
- Le suivi des personnes isolées vulnérables
- La domiciliation des personnes sans domicile  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, sauf les mercredis matins et jeudis après-midi.  
7, avenue de Verdun - 04 75 79 21 50  
Plus d'infos : [valence.fr](http://valence.fr)

## › La Direction Santé publique de la Ville met à disposition des valentinoises un centre de vaccination (grippe... ) et la Maison relais santé qui accompagne les personnes atteintes de maladies chroniques.

Pôle Santé de la Ville - 4, rue du Clos Gaillard  
04 75 79 22 11 - [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)



# AIDES AUX AIDANTS : DES MOMENTS DE RÉPITS, DES INFORMATIONS, DU SOUTIEN

## Associations présentes à Valence

- › **France Alzheimer** (pour les malades et leurs proches)  
04 75 79 17 08
- › **France Parkinson**  
06 38 59 98 17

## Solutions de répits

- › **La plateforme de répit** accompagne les aidants de personnes souffrant de maladies neuro dégénératives  
4, rue de la Cécile - 04 75 82 10 60 - [toutpourlesaidants.fr](http://toutpourlesaidants.fr)
- › **Le CCAS** propose des conseils adaptés : liste des organismes d'aide à domicile, des Ehpad, des services de portage de repas à domicile, dossiers d'aide...

## POUR ALLER PLUS LOIN

### En chiffres

**26,1 %** de la population valentinoise a plus de 60 ans (16 878 personnes).

**38 %** des + de 65 ans vivent seuls et **58 %** des plus de 85 ans vivent seuls à domicile.

**87 %** des personnes de plus de 80 ans vivent en logement ordinaire sur le bassin valentinois.

Source : Insee 2021 et CCAS 2021

### Valence, ville amie des aînés

Depuis 2017, Valence adhère au réseau mondial et francophone des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé. Ce programme aide les villes à se préparer au vieillissement rapide de la population et à l'accroissement de l'urbanisation. Les collectivités participant au réseau s'engagent à évaluer et améliorer constamment les actions mises en œuvre à destination des + de 60 ans. À travers ce label, Valence poursuit son objectif de veiller à la qualité de vie et à la santé des personnes âgées valentinoises.

### Analyse des besoins sociaux

Le CCAS de Valence a réalisé en 2022 une analyse des besoins sociaux qui permet de mieux connaître et appréhender les besoins des habitants afin d'adapter la politique à la nécessité et réalité du territoire.

[valence.fr](http://valence.fr)

## INFO +

Le CCAS de Valence a signé une convention avec l'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) afin de proposer une mutuelle communale solidaire, accessible à tous. Les permanences d'Actiom sont uniquement sur rendez-vous.  
05 64 10 00 48





# Santé des personnes en situation de handicap

Est considéré comme handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.\*

\* La loi du 11 février 2005

# LE HANDICAP EST DIRECTEMENT LIÉ À UN CONTEXTE

Tous les êtres humains peuvent être déficients à un moment ou à un autre de leur existence. Ces déficiences peuvent être présentes dès la naissance, mais également arriver plus tardivement et être liées à des maladies, à des accidents, à l'âge.

› **Une personne paraplégique a une déficience motrice.** Cette déficience n'induit pas obligatoirement de handicap pour se servir d'un ordinateur si seul le bas du corps est touché. En revanche, elle induit un handicap pour accéder à certains bâtiments ou moyens de transport.

› **Certaines personnes déficientes auditives** seront handicapées pour communiquer par téléphone sans appareillage. En revanche, elles ne seront pas handicapées si elles savent lire et peuvent communiquer par courrier électronique ou SMS.

› **Une personne sourde pratiquant la langue des signes** est handicapée dans une assemblée d'entendants. À l'inverse, une personne entendante est également handicapée dans une assemblée de personnes sourdes qui utilisent la langue des signes.

## QUI POUR DÉPISTER LE HANDICAP ?

### Avant la naissance et pour les enfants

Dépister un handicap le plus tôt possible, c'est limiter son aggravation et les incidences sur la vie de l'enfant.

› **Les cabinets libéraux** (médecins, sage femmes, gynécologues, échographes...)

› **Les structures hospitalières** : pôle mère/enfant et pédiatrie

› **La Protection maternelle et infantile** : suivi gratuit, dès la grossesse, des futures mamans puis des enfants jusqu'à 6 ans.

• Châteauvert «La Goélette» -

11, rue Christophe-Colomb - 04 75 41 86 30

• Méliès - 9, rue Georges-Méliès - 04 75 43 11 57

• Valensolles - 13 avenue Maurice Faure -  
04 75 40 93 78

• Pagnol - 17, rue Claude-Bernard - 04 75 56 02 24

• Polygone, 11, rue Maryse-Bastie - 04 75 56 48 85

› **Le service de santé scolaire** : bilans réalisés à 3 et 6 ans avec un dépistage des sens : vue, ouïe, motricité et langage.

› **Les Centres d'action médico-sociale précoce** (Camesop) interviennent auprès des enfants de moins de 6 ans orientés par leur médecin traitant ou la PMI

et dépistent les déficiences motrices, sensorielles ou mentales. Ils proposent un suivi des enfants et un soutien des familles.

6, place Alain-Bombard - Bourg-lès-Valence

04 75 82 12 51

[comesopvalence@apajh-drome.org](mailto:comesopvalence@apajh-drome.org)

› **Le Centre d'évaluation et de diagnostic Drôme-Ardèche** assure le diagnostic précoce et l'évaluation des enfants jusqu'à 18 ans (bilan orthophonique, psychologique, neuropsychologique, psychomoteur et/ou une observation d'une infirmière).

13-15, rue Alfred-de-Musset

04 75 85 68 10

[ceda@ahsm.fr](mailto:ceda@ahsm.fr)

### Pour les adultes

› **Le médecin traitant**

› **Les professionnels de santé libéraux**

Liste sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

› **Les structures hospitalières**

**Handifaction** : un baromètre national qui mesure en temps réel l'accès aux soins des personnes.

[www.handifaction.fr](http://www.handifaction.fr)

# QUELS PROFESSIONNELS DE SANTÉ SPÉCIALISÉS POUR LA PRISE EN CHARGE ?

## Pour les enfants

### › Camesop (0/6 ans)

6, place Alain-Bombard - Bourg-Lès-Valence  
04 75 82 12 51

### › Les Centres médico psychologiques et pédagogiques (2/18 ans)

- Pep Mésangère : 26, rue Mésangère - 04 75 40 92 00
- Clos-Gaillard : 16, avenue Victor-Hugo - 04 75 44 26 78  
<http://www.cmp-p-closgaillard.fr/>

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel Nicolas-Poussin du Centre hospitalier Drôme Vivarais :

Espace Prévert, 82B, boulevard Tézier - 04 75 43 56 47

- › **Le pédiatre** assure la prise en charge globale de l'enfant. Il intervient à la maternité pour contrôler réflexes, mobilité, position des hanches et souplesse des nouveau-nés.
- › **Le pédopsychiatre** : médecin spécialiste des troubles mentaux des enfants, de la naissance à l'âge adulte. Il permet de faire à la fois le diagnostic, l'accompagnement, le traitement et la prévention des pathologies mentales. La pédopsychiatrie est à la croisée de plusieurs disciplines : la pédiatrie, la psychiatrie, la psychologie, la pédagogie, la génétique et la neurologie. Le pédopsychiatre est capable d'associer un traitement médicamenteux sur ordonnance à une psychothérapie en fonction des cas.

## Pour les adolescents et jeunes adultes

### › La Maison des adolescents et le Centre médico-psychologique - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (jusqu'à 20 ans)

Boulevard Maréchal-Juin - 04 75 75 00 70

- › **Le Centre santé jeunes (16/25 ans et étudiants)** : délivrance de certificats médicaux, aménagement des études en lien avec le service dédié de l'université.

13-15, place Latour-Maubourg - 04 75 56 62 11

[valence.fr](http://valence.fr)

### › Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)

- handicap moteur pour les 6/18 ans
- troubles du langage et apprentissage pour les 5/16 ans présentant des troubles spécifiques du langage oral ou écrit et des apprentissages

6, place Alain-Bombard, Bourg-Lès-Valence  
04 75 82 12 51

## Pour tous

- › **Le kinésithérapeute** : son intervention peut ralentir certaines conséquences du handicap (problèmes orthopédiques, par exemple) et éviter ou soulager certaines douleurs.
- › **L'orthophoniste** : rééducation du langage oral ou écrit (sourds ou malentendants, troubles de l'élocution, dysphasie, dysorthographe, dyslexie...).
- › **Le psychomotricien** : permet de se réapproprier son corps et d'apprendre à l'utiliser pour mieux communiquer. Il intervient auprès de personnes présentant des troubles psychomoteurs.
- › **L'ergothérapeute** met en place des matériels spécifiques et propose des aménagements adaptés au handicap (espace de travail, mobilier).
- › **Le Centre communal d'action sociale** : point d'accueil avec un personnel formé pour accueillir et orienter vers les demandes de droits en lien avec le handicap.  
  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf le mercredi matin)  
Immeuble le Forum - 7, avenue de Verdun  
04 75 79 21 50 - [valence.fr](http://valence.fr)

## Maison départementale de l'autonomie

Lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie. La MDA ouvre les droits à compensation des personnes en situation de handicap (scolarité, vie quotidienne, emploi ...).

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (fermeture le jeudi après-midi).

42C, avenue des Langories - 04 75 79 70 09 - [dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr)

Pour les sourds ou malentendants : accès aux services par téléphone via [acceo.fr/client/mdph\\_drome\\_ladrome.fr](http://acceo.fr/client/mdph_drome_ladrome.fr)

## LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

➤ **Le Collectif Drôme handicap** : regroupement d'une cinquantaine d'associations ou de mutuelles qui œuvrent auprès des services publics pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.

07 75 26 31 52 - [drome-handicap@gmail.com](mailto:drome-handicap@gmail.com)  
[drome-handicap.org](http://drome-handicap.org)

À Valence, de nombreuses associations œuvrent aux côtés des personnes en situation de handicap :

- L'Adapei : [adapei-drome.org](http://adapei-drome.org)
  - L'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) : [apajh.org](http://apajh.org)
  - L'Association des familles de traumatisés crâniens (AFTC) : [aftc26-07.fr](http://aftc26-07.fr)
  - L'Association de parents et de professionnels pour enfants et adultes en difficulté d'apprentissage (Apeda) Drôme : [apedadrome.iimdofree.com](http://apedadrome.iimdofree.com)
  - L'Association des paralysés de France : [apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)
  - L'Association tutélaire des majeurs protégés de La Drôme (ATMP) : [atmp-drome.fr](http://atmp-drome.fr)
  - La Croix-Rouge Française : [drome.croix-rouge.fr](http://drome.croix-rouge.fr)
  - L'association Messidor : [messidor.asso.fr](http://messidor.asso.fr)
  - L'association Ladapt : [ladapt.net](http://ladapt.net)
  - L'association Planète autisme : [planeteautisme.fr](http://planeteautisme.fr)
- **Comité Départemental Sport Adapté 2607**  
04 75 75 47 87 / [contact@cdsa2607.fr](mailto:contact@cdsa2607.fr)

➤ **Handisport Valence**

L'association propose différentes activités sportives organisées à Valence et dans l'Agglomération.

04 75 56 56 97 / [handisport.valence@orange.fr](mailto:handisport.valence@orange.fr)

### Communauté 360

Les personnes en situation de handicap (enfants ou adultes accompagnés ou non par un établissement médicosocial), les proches aidants ou les familles confrontées à des difficultés particulières dans leur quotidien ou en recherche de solution d'accompagnement peuvent aussi contacter la communauté 360, accessible :

- 04 75 79 70 09 : numéro de Drôme Solidarité (du lundi au vendredi - fermé le jeudi après-midi)

- 0 800 360 360 : numéro vert national ouvert 7 jours sur 7.

### Pour aller plus loin

Dans le cadre du Contrat local de santé, la Ville de Valence et ses partenaires s'engagent à la **sensibilisation des Valentinois sur les questions de handicap psychique et au soutien des familles**.

Depuis 2016, l'école maternelle Buisson accueille dans ses locaux une Unité d'Enseignement maternelle Autisme.

L'objectif est de permettre à ces enfants de bénéficier d'une scolarisation la plus ordinaire possible.

Une enseignante spécialisée détachée de l'Education nationale accompagnée d'une équipe pluridisciplinaire de l'Association pour Adultes et jeunes handicapés (APAJH) intervient au quotidien auprès de 7 élèves pour leur faire vivre cette scolarisation au plus près du fonctionnement de l'école maternelle.



# Maladies chroniques

Les maladies chroniques sont des affections de longue durée qui, en règle générale, évoluent lentement : diabète, obésité, Sida, insuffisance rénale, addictions, cancer, sclérose en plaques, maladies respiratoires, troubles psychiques...

Responsables de 63 % des décès, elles sont la première cause de mortalité dans le monde\* (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, affections respiratoires chroniques, diabète...).

Le terme « maladie chronique » est utilisé pour des maladies de caractéristiques très différentes, tant du point de vue des manifestations cliniques ou biologiques que de la rapidité de leur évolution ou de leur issue. Toutefois, dans pratiquement tous les cas, la maladie chronique entraîne des changements durables sur les dimensions psychologiques, sociales et économiques dans la vie d'une personne.

Un test de dépistage est possible pour certaines maladies chroniques comme le cancer, le diabète, l'insuffisance rénale, les maladies cardiovasculaires et l'hypertension artérielle. Ces tests permettent de découvrir la maladie à ses débuts lorsqu'elle est plus facile à traiter et moins grave pour la santé.

\* Source : Organisation mondiale de la santé



## OÙ SE FAIRE DÉPISTER ?

- › **Le médecin traitant** : professionnel ressource pour évoquer les dépistages et orienter vers le professionnel adapté.
- › **Le Centre régional de coordination des dépistages des cancers Auvergne-Rhône-Alpes**, acteur régional missionné par le Ministère de la Santé, organise différentes campagnes de dépistage :

**Cancer du col de l'utérus** : dépistage conseillé de 25 à 65 ans, possible auprès des gynécologues, des médecins généralistes, des sages-femmes, des centres de santé sexuelle, des centres de planification et des hôpitaux (certains laboratoires d'analyses médicales peuvent également réaliser l'examen).

## QUELS PROFESSIONNELS POUR VOUS AIDER ?

Il existe une grande diversité de maladies chroniques avec d'importantes variations d'intensité des symptômes, de rapidité d'évolution, de pronostic, de situations de handicap associées...

- › **Le médecin spécialiste (libéral ou en milieu hospitalier)** : soutien, en tant que spécialiste de la maladie, il travaille en étroite collaboration avec le médecin généraliste et les autres dispensateurs de soins.
- › **Le psychologue** : de plus en plus fréquemment sollicité par les médecins pour accompagner l'annonce du diagnostic, il aide le malade et son entourage à comprendre la maladie.
- › **Le personnel paramédical** : infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens, ergothérapeutes, personnels de laboratoire et de radiologie...

**Cancer du sein** : mammographie conseillée, tous les deux ans, à partir de 50 ans. Prise en charge à 100 % sans avance de frais.

**Cancer colorectal** : dépistage conseillé tous les deux ans pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans.  
[depistagecanceraura.fr](http://depistagecanceraura.fr)

- › **La Ville de Valence organise, tout au long de l'année, des journées dédiées au dépistage** : diabète, insuffisance rénale, risques cardiovasculaires, cancers...  
[valence.fr](http://valence.fr)

Liste complète des professionnels de santé sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

- › **Le Centre hospitalier de Valence**  
179, boulevard du Maréchal-Juin  
04 75 75 75 75  
[ch-valence.fr](http://ch-valence.fr)
- › **Le Centre hospitalier Drôme Vivarais**  
391, route des Rebatières, Montéléger  
04 75 75 60 60  
[ch-dromevivarais.fr](http://ch-dromevivarais.fr)
- › **Institut du sein**  
294, boulevard Charles de Gaulle, Guilhaud-Granges  
04 75 44 02 24

### L'éducation thérapeutique du patient (ETP)

L'ETP est un processus qui permet d'améliorer la qualité de vie des malades chroniques en les aidant à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Il fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient et peut être proposé dès l'annonce du diagnostic ou à tout autre moment de la maladie. Cette prise en charge concerne l'ensemble des professionnels de santé : médecins, infirmiers, diététiciens, masseur-kinésithérapeutes, pharmaciens...



# LES RÉSEAUX DE SANTÉ

Ils favorisent l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée, tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

› **PREO RéPPOP : enfants et des adolescents en surpoids ou en obésité**

06 50 47 25 66 / 09 62 26 75 68

[preoreppop.fr](http://preoreppop.fr)

[contact@preoreppop.fr](mailto:contact@preoreppop.fr)

› **Réseau de santé mentale RéPsy : handicap psychique**

04 26 50 55 76 - [contact26@rehpsy.fr](mailto:contact26@rehpsy.fr)

› **AGDUC : insuffisance rénale et dialyse**

04 75 25 38 00 - [agduc.com](http://agduc.com)

# LES AUTRES PARTENAIRES

› **Les associations santé** : elles regroupent des malades ou des familles de malades et ont pour but d'apporter

**La Maison Relais Santé** est une structure innovante destinée aux personnes atteintes de maladies chroniques et à leur entourage. Elle est fédérée par la Ville de Valence et regroupe 25 associations, 2 réseaux de santé et une infirmière coordinatrice qui accueille les Valentinois, soutient les projets et coordonne les acteurs. De nombreuses activités sont proposées pour apprendre à vivre avec la maladie et mieux la connaître : conférences, activités physiques adaptées, groupes de parole, rencontres avec les bénévoles des associations...

[maison.relais.sante@mairie-valence.fr](mailto:maison.relais.sante@mairie-valence.fr) - [valence.fr](http://valence.fr)



› **Les plateformes d'accompagnement et de répit apportent** un soutien aux proches aidants de personnes en perte d'autonomie. Elles étendent leur soutien à l'ensemble des proches accompagnant une personne en perte d'autonomie quelle que soit sa maladie.

• **Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants**

4, rue de la Cécile - 04 75 82 10 60

[toutpourlesaidants.fr](http://toutpourlesaidants.fr)

• **Plateforme drômoise de répit autisme**

34, rue Gustave-Eiffel - 04 75 41 21 88

[lespepsra.org](http://lespepsra.org)

› **La Maison départementale de l'autonomie** : évaluation des besoins et accompagnement, en lien avec les partenaires concernés. Pour les seniors, aidants ou personnes en situation de handicap.

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (fermeture le jeudi après-midi)

Parc de Lautagne - 42 C, avenue des Langories - Bât. G

04 75 79 70 09

[dromesolidarites@ladrome.fr](mailto:dromesolidarites@ladrome.fr)

# COMMENT RESTER ACTIF ?

---

- › **Les Activités physiques adaptées (Apa)** : ensemble des activités physiques et sportives adaptées aux capacités des individus, elles permettent de prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies, d'augmenter l'autonomie et la qualité de vie des patients, voire de les réinsérer dans des activités sociales. Séances dispensées par un professionnel formé.
- › **Le Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (Dapap)** facilite la reprise et le maintien d'activités physiques chez les personnes éprouvant des difficultés de santé. Parcours composé d'un entretien individuel, d'une orientation vers une structure adaptée et d'un suivi individuel de deux ans.

Comité départemental olympique et sportif de la Drôme (Cdos26)  
71, rue Latécoère - 04 75 75 47 53 - [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr) - [drome.franceolympique.com](http://drome.franceolympique.com)  
Liste complète des lieux de pratique : [sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr](http://sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr)

- › **Les équipements de quartier, clubs, centres et lieux culturels, associations** proposent également de nombreuses activités pour se maintenir en bonne santé, entretenir des liens et pratiquer une activité en groupe.

## EN CHIFFRES

---

**14 338** Valentinois sont porteurs d'une affection de longue durée (ALD) dont **4 171** pour le diabète, **4 106** pour une maladie cardiovasculaire et **2 293** pour un cancer.

La Maison relais santé est composée de **24** associations et **2** réseaux de santé.

Chaque année, elle propose plus de **50** actions collectives.

Source : Balises 2020

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

La loi du 4 mars 2002 a marqué un pas important pour apporter de la visibilité aux droits des malades et des usagers du système de santé : droit à l'information et au consentement éclairé, accès direct au dossier médical, prise en charge de la douleur... Cette loi dite « loi Kouchner » a été décisive pour la mise en place de la démocratie en santé. Elle prévoit en effet les conditions qui facilitent l'expression collective de la représentation des usagers.

L'usager de la santé (personne qui utilise ou est susceptible d'avoir à utiliser les services de santé), peut faire appel à un représentant des usagers (bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé).

Il exprime les besoins individuels et collectifs des usagers pour contribuer à l'amélioration du système de santé.

France assos santé est l'organisation de référence sur le sujet : [france-assos-sante.org](http://france-assos-sante.org)





# Santé mentale

La santé mentale est un état de complet bien-être physique, mental et social. Le mental fait donc partie intégrante de la santé d'un individu. Lorsqu'un trouble psychique survient, la santé mentale est altérée. Ces troubles peuvent être liés à différents déterminants (histoire personnelle, événement de vie stressant voire traumatique, conditions de vie, prédisposition génétique...). Quoiqu'il en soit, chacun peut agir pour prendre soin de sa santé mentale et être impliqué dans celle d'autrui.

## DE LA SANTÉ MENTALE AUX TROUBLES PSYCHIQUES

---

Les troubles psychiques se manifestent par des symptômes pouvant prendre des formes très variées. Leur point commun : ils entravent souvent la personne dans son fonctionnement quotidien, notamment relationnel. Ils sont par ailleurs source de souffrance.

**Les troubles anxieux** se caractérisent par la présence de symptômes gênants (troubles obsessionnels compulsifs, phobies...) souvent associés à de l'angoisse.

**Les troubles de l'humeur** (troubles bipolaires, dépressions...) se caractérisent par des fluctuations de l'humeur soit dans le sens d'une baisse de moral (dépression), soit au contraire dans le sens d'une exaltation excessive de l'humeur (manie).

**Les troubles psychotiques** (bouffée délirante aigue, schizophrénie...) se caractérisent par des périodes de perturbations du rapport à la réalité (hallucinations, délire).

**Les troubles de la personnalité** (personnalité borderline...) se caractérisent par un mode relationnel souvent douloureux (sensibilité à la séparation, difficulté à réguler ses émotions...).

Ces différents troubles peuvent être associés, parfois, à des co-morbidités addictives (dépendance à l'alcool, au cannabis...).

Ils peuvent intervenir à tous les âges de la vie et atteindre les personnes sans distinction. Lorsqu'ils deviennent importants, ils sont un véritable handicap au quotidien.

Apprendre à les repérer et mieux les comprendre est essentiel pour soutenir et accompagner la personne qui en souffre vers les soins et pour qu'elle-même puisse mieux vivre avec sa maladie.

La plupart des troubles ont une évolution en général favorable, y compris les troubles psychotiques. Cette évolution est d'autant plus favorable que les personnes bénéficient de soins.

# QUELS PROFESSIONNELS POUR VOUS AIDER ?

---

› **Le médecin généraliste (ou médecin traitant)**  
est souvent le premier interlocuteur.

› **Le psychiatre/pédopsychiatre/ psychogériatre**  
est un médecin spécialiste des troubles psychiques. Il établit un diagnostic et préconise un traitement (psychothérapie, médicaments...) et des actes de prévention adaptés à l'âge des patients. Dans le service public, c'est au Centre médico-psychologique (CMP) que se déroulent la plupart des consultations. Comme en CMPP, il n'y a pas d'avance de frais. En libéral, il exerce de manière indépendante et les consultations sont remboursées en partie par la sécurité sociale (détail sur [ameli.fr](http://ameli.fr) et auprès de votre mutuelle).

› **Le psychologue** propose différentes formes de psychothérapies :

- Les thérapies cognitivo-comportementales qui aident la personne à gérer ses symptômes (ex : apprendre à gérer ses hallucinations).
- Les thérapies familiales ou systémiques qui travaillent sur les dynamiques familiales pouvant influencer

l'évolution du trouble psychique d'un des membres.

- Les thérapies psychanalytiques qui aident à faire des liens entre son histoire et l'émergence de ses symptômes
- Les thérapies existentielles qui inscrivent les symptômes dans une logique existentielle.

› **L'infirmier psychiatrique** accompagne en équipe et en lien avec le psychiatre les personnes suivies dans les structures de soins psychiatriques. C'est souvent un interlocuteur essentiel.

› **Le pair aidant** (ou médiateur-pair de santé) est une personne concernée par un problème de santé mentale (schizophrénie, trouble bipolaire, autisme...) qui s'en est rétabli et qui a réalisé une formation de médiateur de santé. Il met son savoir expérientiel au service des personnes suivies.

› **L'assistante sociale** accompagne la personne dans l'ouverture de ses droits (allocation adulte avec un handicap, reconnaissance de qualité de travailleur avec un handicap) et sur ses projets (logement, travail,

# À QUI S'ADRESSER À VALENCE ?

---

› **Pour les enfants, adolescents et leurs parents**

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), structures associatives, regroupent des médecins pédopsychiatres, des psychomotriciens, des orthophonistes, des psychologues, des éducateurs et des assistantes sociales.

- Clos Gaillard enfants et jeunes jusqu'à 20 ans : 16, av. Victor-Hugo - 04 75 44 26 78 - <http://www.cmpp-closgaillard.fr/>
- Mésangère : 26, rue Mésangère - 04 75 40 92 00
- Fontbarlettes : 1, rue Rossini - 04 75 42 65 33

Le Centre médico psychologique dépend des structures hospitalières, il s'adresse aux enfants en souffrance psychique et se compose de 4 unités de soins (équipe mobile de périnatalité, centre médico-psychologique, centre thérapeutique à temps partiel et hôpital de jour), pour des soins en individuels ou en groupe.

- Le CMP centre de soins psychologiques Jacques Prévert (0-13 ans)  
Espace Prévert, 82 B, bd Tézier - 04 75 43 56 47 - [ch-dromevivaraais.fr](http://ch-dromevivaraais.fr)

› **Pour les 12/20 ans et leurs parents**

La Maison des Adolescents MDA et le CMP pour adolescents (12/20 ans) du Centre hospitalier Drôme Vivarais : à l'entrée du Centre hospitalier de Valence, 201 bld Maréchal Juin 04 75 75 00 70. La MDA s'adresse aux jeunes et leur entourage familial ou professionnel (pour trouver des informations, des aides, des conseils en lien avec la santé, la scolarité...). Le centre médico psychologique CMP assure des soins et suivis en individuels ou petits groupes.

› **Pour les 16/25 ans et étudiants**

Point relais oxygène : accueil et écoute des 16/25 ans, de leurs parents et des professionnels en lien avec les jeunes. Entretiens psychologiques gratuits et confidentiels. 04 75 42 05 54

Centre santé jeunes (accès aux droits et aux soins) : 13-15, place Latour-Maubourg - 04 75 56 62 11 - [valence.fr](http://valence.fr)  
(plus d'infos page 8)

› **Pour les adultes**

Centre médico psychologique Victor-Hugo (médecins psychiatres, infirmiers, psychologues, médiateurs de santé-pair, assistante sociale et diététicienne) : 126, av. Victor-Hugo - 04 75 40 17 10 - [ch-dromevivarois.fr](http://ch-dromevivarois.fr)

› **Pour les addictions :**

- Tempo : 4, rue Ampère - 04 75 40 17 70 - [oppelia.fr/etablissement/tempo-valence](http://oppelia.fr/etablissement/tempo-valence)
- Association Addiction France : [addictions-france.org](http://addictions-france.org) - 9, rue Henri-Barbusse - 04 75 82 99 60
- Unité de soins en addictologie : Centre hospitalier de Valence - 179, bd du Maréchal Juin - 04 75 75 75 92
- Centre Santé jeunes (16/25 ans) : 13-15, pl. Latour-Maubourg - [centresantejeunes@mairie-valence.fr](mailto:centresantejeunes@mairie-valence.fr) - 04 75 56 62 11

› **Pour tous : les centres médico-sociaux (CMS) du Département**

- Châteauevert : 11, rue Christophe-Colomb - 04 75 41 86 30
- Fontbarlettes : 9, rue Georges-Mélias - 04 75 43 11 57
- Valensolles : 13 avenue Maurice Faure - 04 75 40 93 78
- Polygone : 11, rue Maryse-Bastie - 04 75 56 48 85
- Le Plan : 17, rue Claude-Bernard - 04 75 56 02 24

## LES DISPOSITIFS NATIONAUX

---

- › **0 800 13 0 000** : dispositif national de soutien psychologique pour tous (appel gratuit)
- › **Le 31 14** : numéro national de prévention du suicide (appel gratuit).  
Écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 - [3114.fr](http://3114.fr)
- › **monparcourspsy.sante.gouv.fr** : accès à un accompagnement psychologique pour tous (dès 3 ans).
- › **Premiers secours en santé mentale (PSSM)** : [apprendre à aider. info@pssmfrance.fr](http://apprendre.à.aider.info@pssmfrance.fr) - 04 37 47 90 84

## VERS QUELLES ASSOCIATIONS SE TOURNER ?

---

› **Pour les personnes concernées par les troubles**

- Groupe d'entraide mutuelle Air libre (Ladapt) : 10, rue François Pie - 06 86 87 90 49
- L'Embarcadère - Maison des services publics et de la vie associative - bal n°135 - 1, avenue Saint-Martin - Montélimar  
[embarcadere.ara@gmail.com](mailto:embarcadere.ara@gmail.com)

› **Pour les familles**

Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, entraide et soutien :  
2, rue Jean-François-la-Pérouse - 04 75 55 16 43 - [unafam.org/drome](http://unafam.org/drome)

› **Pour l'aide à l'insertion**

- Messidor : 89, rue Gaumont - 04 75 82 66 30
- Ladapt : 73 boulevard Pierre Tézier, Valence - [ladapt.net](http://ladapt.net)

› **Réseau de santé mentale RéPsy**

(regroupement pluridisciplinaires de professionnels de santé pour les adultes en situation de handicap psychique rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie comme le logement, le travail, les relations sociales, les loisirs...) :  
45, av. Victor-Hugo - 04 26 50 55 76 - [repsy.fr](http://repsy.fr)

› **Maison Relais Santé**

Une infirmière coordinatrice accueille et oriente vers les associations et réseaux de santé les plus adaptés (plus d'infos p. 20).

- › **REMAID** : 04 75 55 39 34 - [remaid.fr](http://remaid.fr)



## INFO+

Premiers secours en santé mentale (PSSM). Formation en 2 jours pour acquérir les compétences nécessaires pour aider les personnes présentant un problème de santé mentale ou qui font l'expérience d'une crise aiguë.

[info@pssmfrance.fr](mailto:info@pssmfrance.fr) - [pssmfrance.fr](http://pssmfrance.fr) - 04 37 47 90 84



## POUR ALLER PLUS LOIN

### En chiffres

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la dépression est la 1<sup>re</sup> cause d'incapacité dans le monde. La dépression affecte **2,5 millions** de Français chaque année. On considère ainsi qu'environ 16 à 17 % des individus présenteront au moins un épisode dépressif au cours de leur existence.

En 2023, la Ville de Valence a collaboré à une enquête sur la santé mentale de la population auprès de **979** valentinois-es. Selon cette enquête, 1 adulte sur 3 présente au moins un trouble de santé mentale. En 2022, **9 293** habitants étaient sous traitement psychotropes.

\* Source : Fondamental



### À Valence : le Conseil local de santé mentale

La Ville de Valence a fait de la santé mentale un des axes prioritaires de son contrat local de santé. Elle a mis en place au sein de la direction santé publique de la Ville, un Conseil local de santé mentale (CLSM).

Codirigé et co-animé avec le Centre hospitalier Drôme Vivarais, c'est un dispositif de concertation et de coordination entre tous les acteurs du territoire de Valence concernés par les questions de santé mentale (structures des champs sanitaire, médico-social, social, services municipaux, bailleurs, associations d'insertion, associations mandataires judiciaires pour les majeurs protégés, Éducation nationale, usagers...).

Son objectif principal est de lutter contre la discrimination et l'exclusion des personnes souffrant d'un trouble psychique, et promouvoir ou favoriser leur accès aux soins.

Il organise des rencontres thématiques pour les professionnels et les bénévoles afin de renforcer les connaissances en santé mentale et de présenter les

Souffrance  
Prévention  
du suicide

C'EST LE MOMENT  
D'APPELER

**3114**

**PSYCOM**  
Santé Mentale Info

Psycom, une ressource  
publique nationale,  
pour que la **santé mentale**  
devienne l'affaire  
de toutes et de tous

[psycom.org](http://psycom.org)

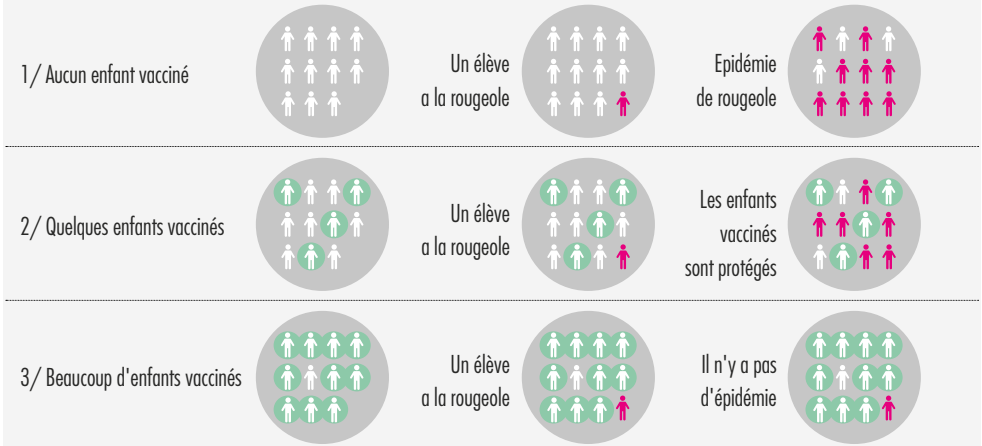


# Vaccination

## POURQUOI SE VACCINER ?

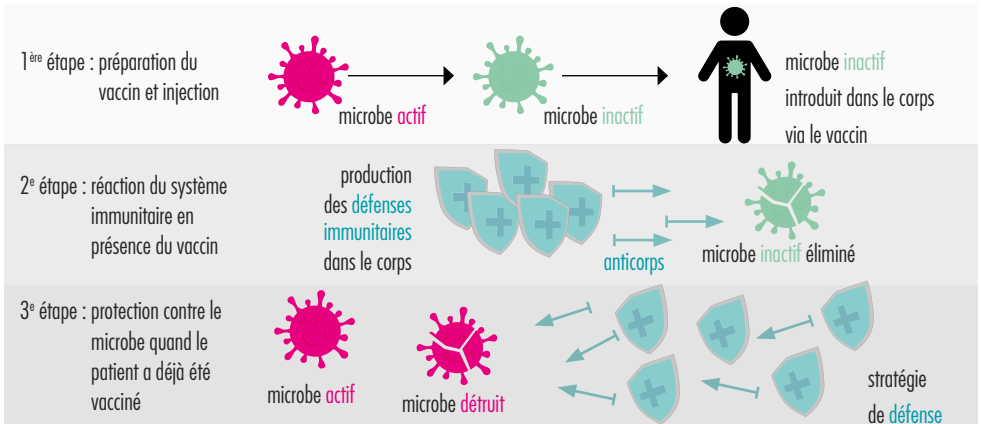
- › **Pour se protéger de maladies qui peuvent être graves :** chez certaines personnes, des maladies peuvent être difficiles à soigner et entraîner des complications, voire des séquelles sur le long terme.
- › **Pour protéger les autres :** dans notre entourage, des personnes fragilisées par une maladie et/ou un traitement ne peuvent pas toujours être vaccinées. En se vaccinant, on évite de tomber malade et de les contaminer.

### Mécanismes de la vaccination



- › **Se vacciner permet d'éradiquer certaines maladies.**

# COMMENT FONCTIONNE LA VACCINATION ?



# QUAND SE VACCINER ?

Pour tous, en fonction de son âge, selon le calendrier vaccinal français.

Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG*	■													
DTP		■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■
Coqueluche		■	■	■	■	■	■		■	■	■	■	■	■
Hib		■	■	■	■	■	■					■	■	■
Hépatite B		■	■	■	■	■	■							
Pneumocoque		■	■	■	■	■	■							■
ROR							■	■						
Méningocoque C					■		■	■						
Rotavirus		■	■	■	■									
Méningocoque B			■	■	■		■							
HPV									■	■	■			
Grippe														■
Zona														■

Pour les adultes : penser aux rappels de vaccins DTP et éventuellement coqueluche à 25 ans, 45 ans, 65 ans puis tous les 10 ans.

Dans certaines situations spécifiques, il peut également être nécessaire de se faire vacciner : fragilité cardiaque, fragilité respiratoire, absence de rate... chaque cas doit alors être étudié de manière individuelle.

## SI JE VOYAGE À L'ÉTRANGER

Certaines destinations présentent des risques spécifiques. Des conseils sont donnés par le médecin lors des rendez vous, en fonction de chaque destination. Les vaccins nécessaires sont proposés dans le centre de vaccination publique et internationale.

[vaccination@mairie-valence.fr](mailto:vaccination@mairie-valence.fr)

# OÙ OBTENIR DES CONSEILS ? OÙ SE FAIRE VACCINER À VALENCE ?

Auprès de son médecin traitant, d'une sage-femme, d'une infirmière (sauf pour les moins de 16 ans sans prescription), d'un pharmacien (pour les plus de 16 ans).

## › Pour les enfants de 0 à 6 ans

La PMI dans les Centres Médico-Sociaux de Valence propose la vaccination gratuitement pour les moins de 6 ans, notamment le BCG.

Prise de rdv : <https://www.rdv-solidarites.fr>

## › Pour les jeunes de 16 à 25 ans

Centre santé jeunes de la Ville de Valence  
13-15, place Latour-Maubourg - Tél : 04 75 56 62 11  
[valence.fr/service/centre-sante-jeunes/](http://valence.fr/service/centre-sante-jeunes/)

## › Pour tous les valentinois à partir de 6 ans

Le centre de vaccination de la Ville de Valence réalise tous les vaccins mentionnés dans le calendrier vaccinal.  
Pôle Santé - 4, rue du Clos Gaillard - [valence.fr/service/centre-de-vaccination/](http://valence.fr/service/centre-de-vaccination/)

Prise de rendez-vous sur [Doctolib.fr](http://Doctolib.fr)

## › Pour les populations en difficulté d'insertion

Diaconat protestant - 97, rue Faventines  
[diaconat26-07.org](http://diaconat26-07.org)

## Pour des vaccinations spécifiques

### › Contre la grippe : auprès du médecin généraliste,

du pharmacien, d'une infirmière, au centre de vaccinations de Valence, en Ehpad...

› **Contre l'hépatite B ou le papillomavirus** : auprès du médecin généraliste, d'un médecin gynécologue, d'une sage-femme, d'un infirmier ou d'un pharmacien. Vaccination au Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CEGGID) dans le cadre de la prise en charge d'infections sexuellement transmissibles. Centre hospitalier de Valence - [ch-valence.fr/services/ceggid](http://ch-valence.fr/services/ceggid) - Sur rendez-vous au 06 37 11 71 90.

› **Contre la tuberculose** : vaccination des enfants uniquement, auprès de la PMI.

13, avenue Maurice-Faure - 04 75 79 70 71  
Information et dépistage auprès du Centre de lutte anti-tuberculeuse de la Drôme - 04 75 79 70 71

### › Dans le cadre de voyages à l'étranger :

le centre de vaccinations internationales propose des informations, conseils et vaccins indispensables pour préserver sa santé à l'étranger (consultations payantes).  
Pôle Santé - 4, rue du Clos Gaillard - [valence.fr/service/centre-de-vaccination/](http://valence.fr/service/centre-de-vaccination/)

### › Vaccination covid

La vaccination est ouverte à tous à partir de 5 ans.  
Le site [sante.fr](http://sante.fr) apporte toutes les informations actualisées sur la maladie et la vaccination.

## INFO +

### Vaccination HPV

Les infections à papillomavirus humains (HPV) peuvent évoluer vers des cancers dont le plus fréquent est le cancer du col de l'utérus. En France, près de 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année et environ 1 000 femmes en décèdent. La vaccination contre les virus HPV est recommandée chez les filles et les garçons à partir de 11 ans.



# POUR ALLER PLUS LOIN

## En chiffres

Grâce à la vaccination obligatoire jusqu'à **24 mois**, la couverture vaccinale a été améliorée pour le DTP, la coqueluche, l'haemophilus, le pneumocoque, l'hépatite B et le méningocoque C chez l'enfant. Cependant, la couverture vaccinale des adultes reste insuffisante, notamment concernant la rougeole, expliquant les épidémies régulières observées à l'heure actuelle, qui touchent les adultes jeunes.

La couverture vaccinale concernant l'hépatite B et le méningocoque C est en revanche globalement

**inférieure** à la moyenne nationale.

Dans le département de la Drôme, la couverture vaccinale « Rougeole-Oreillons-Rubéole » est estimée à **88 %** pour la première dose en 2016.

Ce taux est **insuffisant** pour prévenir tout risque épidémique de rougeole.

## À Valence, qui fait quoi ?

Localement, tout au long de l'année, les partenaires du Contrat local de santé de Valence mettent en place des actions de promotion de la vaccination.

Dans un contexte d'épidémie, ils se coordonnent pour apporter des messages de prévention et faciliter la vaccination au plus près des habitants.

Le centre de vaccinations de la Ville de Valence gère le centre de vaccinations publiques et internationales, au sein de sa Direction Santé publique. Le centre met à disposition un service de gestion informatisé du suivi vaccinal des Valentinois. Il permet d'éviter les pertes d'information et d'informer les parents, dès la naissance de leur enfant, des moments les plus opportuns pour le vacciner.

Le Département réalise gratuitement les vaccinations des enfants de moins de 6 ans lors de consultations médicales gratuites, sur rendez-vous, dans tous les centres de PMI : quartiers de Châteauvert, Valensolles, du Plan, du Polygone et de Fontbarlettes.

## INFO +

Pensez à faire enregistrer vos vaccins dans  
Mon espace santé :  
[espacesante.fr](http://espacesante.fr)

mon  
ESPACE  
SANTÉ







# Santé environnementale

Soucieuse d'assurer un environnement sain à ses habitants, la Ville de Valence est dotée d'un service dédié à la santé et à l'environnement qui étudie, conseille, contrôle, mène des actions de prévention et œuvre à l'amélioration de différentes thématiques.

# SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

---

Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé en 1994, la santé environnementale correspond aux aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Selon les études internationales, l'environnement détermine 25% de notre santé, et même plus si l'on considère qu'il impacte nos comportements individuels (addictions, sédentarité, comportements alimentaires, hygiène de vie, ...)

## La santé environnementale va donc traiter tous les facteurs agissant sur la santé :

- La qualité de l'air intérieur et extérieur (polluants, sources, effets sur la santé)
- La qualité de l'eau et des sols
- Les pesticides, les perturbateurs endocriniens
- Nuisances sonores
- Les nanomatériaux
- Les ondes électromagnétiques
- Les allergies au pollen, à l'ambrosie
- Les effets de l'amiante
- La qualité de l'habitat (moisissures, plomb dans les peintures, insalubrité...)
- L'alimentation

Des inspecteurs de salubrité de la Ville peuvent répondre à vos questions et, si besoin, vous rencontrer pour réaliser une enquête ou un contrôle sanitaire.

Pour toute enquête à réaliser sur place, la demande doit être faite :

- par écrit à M. le Maire - Place de la Liberté - Valence
- par mail à [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)
- via un formulaire disponible au Pôle Santé de la Ville, 4, rue du Clos Gaillard
- ou sur le site : <https://agglae.fr/valence/#anomalie>

Plus d'infos sur tous les sujets de santé environnement :  
[valence.fr](http://valence.fr)  
[dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)  
04 75 79 22 11

## HABITAT

---

Le logement constitue un aspect essentiel de la vie quotidienne. Il doit permettre de vivre dans de bonnes conditions d'hygiène et de santé. Avant l'entrée dans un nouveau logement, le locataire doit vérifier et exiger du propriétaire ou de l'agence les pièces suivantes :

- › **Un bail** définissant clairement toutes les conditions et clauses diverses (nombre de pièces, annexes, montant du loyer et des charges, conditions de résiliation...). Il doit être signé par le locataire et le propriétaire ou l'agence.
- › **Un état des lieux d'entrée**, où chaque pièce et équipement est précisé, avec une évaluation de son état. Toute anomalie constatée à l'entrée dans les lieux

doit être signalée et stipulée par le locataire dans l'état des lieux afin de ne pas être facturée (retenue sur la caution) lors de la sortie du logement.

- › **Des diagnostics** (électricité, énergie, amiante, plomb, risques technologiques) obligatoires pour tout bail signé après 2018.

Plus d'infos sur [service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits)



## Le locataire doit :

- › **assurer** le logement
- › **régler** les loyers, les charges et les abonnements liés à l'occupation du logement
- › **l'entretenir**

En cas de désordre, le locataire doit informer immédiatement le propriétaire et ou gérant du logement car c'est au propriétaire de réaliser les travaux.

En cas de demande par téléphone, il est important de formaliser par un courrier, surtout si les travaux ne sont pas engagés. Si les travaux sont considérés comme des charges locatives, ils reviennent à la charge du locataire (liste sur [anil.org](http://anil.org)).

En cas de dégâts des eaux ou pour débloquer une assistance juridique en cas de litige, il est nécessaire de contacter son assurance.

En cas de carence avérée (ou refus explicite) du propriétaire et après avoir suivi les démarches décrites ci-dessus, la Direction Santé Publique peut réaliser un contrôle sanitaire du logement (uniquement à Valence).

## Le service Santé-environnement

Ce service de la Ville contrôle le respect des règles générales d'habitabilité. Il évalue également l'insalubrité des habitations et des immeubles, en lien avec les services préfectoraux, et prend des arrêtés d'insalubrité si besoin pour obliger les propriétaires à réaliser la totalité des travaux nécessaires à la mise en conformité des logements.

## Peinture au plomb et amiante

Certaines peintures utilisées dans les habitations construites jusqu'en 1949 contenaient du plomb. Même si ces peintures ont été recouvertes, elles deviennent toxiques lorsqu'elles s'écaillent. Certaines canalisations en plomb peuvent également intoxiquer l'eau. La présence et l'ingestion de plomb présentent un danger pour la santé, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

En cas de doute, signalez-le à [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr) ou au 04 75 79 22 11.

## INFO +

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, une aide financière sous condition, peut être attribuée pour la réalisation de travaux permettant la sortie de dégradation des logements des propriétaires occupants concernés par le dispositif.

### Plus d'infos :

Maison de l'habitat de Valence  
58, avenue Sadi-Carnot  
04 75 75 41 25



# BRUIT

## Voisinage

Un arrêté préfectoral régleme les bruits de voisinage dans le Département (horaires des travaux de bricolage ou jardinage...).

Plus d'infos sur [drome.gouv.fr](http://drome.gouv.fr).

### En cas de gêne :

- › **Informez le voisin.** Il n'a pas forcément conscience de la gêne qu'il provoque.
- › Si je suis locataire, **informez le propriétaire** afin qu'il puisse intervenir ou contacter le syndic.
- › Si cela ne suffit pas, le bruit peut être **constaté par la Police municipale** (04 75 79 22 00) ou la Police nationale (17)
- › Le conciliateur de justice peut également intervenir. Sa mission est de régler à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties afin de trouver la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Permanence en Mairie sur rendez-vous au 04 75 79 20 00.

## Activité professionnelle ou commerciale

En cas de gêne causée par le bruit d'une activité professionnelle ou commerciale (climatiseur, extracteur de cuisine, groupe froid, lieux musicaux...):

- › **Informez l'établissement.** Il n'a pas forcément conscience de la gêne qu'il provoque.
- › Si je suis locataire, **informez le propriétaire** afin qu'il puisse intervenir auprès du professionnel
- › Si cela ne suffit pas, **contactez la Direction Santé Publique** pour réaliser une enquête. Si nécessaire, un inspecteur de salubrité pourra réaliser des mesures de bruit.  
Contact : [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr) ou au 04 75 79 22 11

## Transports

À Valence, le **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**, destiné aux infrastructures supportant un trafic de plus de 8 000 véhicules par jour, prévient les effets du bruit et réduit, si nécessaire, les niveaux sonores aux abords de ces voies. Il recense les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par la carte de bruit et notamment lorsque des valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Retrouvez le PPBE complet de Valence et plus d'informations concernant le bruit sur [valence.fr](http://valence.fr).

# HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Des contrôles d'hygiène alimentaire sont réalisés régulièrement à Valence dans les établissements recevant du public de remise et/ou fabrication d'aliments tels que restaurants, épiceries...

## Comment signaler une situation à risque ?

Une demande d'enquête peut être effectuée :

### › Au Pôle Santé de la Ville

- Par courrier adressé à M. le Maire, 1, place de la Liberté - BP 2119 - 26021 Valence Cedex
- Par mail à [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)
- En se déplaçant au 4, rue du Clos Gaillard

### › À la Direction départementale de protection de la population

- En se déplaçant au 33, av. de Romans
- Par téléphone au 04 26 52 21 61
- Par mail à [ddpp@drome.gouv.fr](mailto:ddpp@drome.gouv.fr)

Pour qu'elle puisse être prise en compte, la demande doit préciser le lieu concerné ainsi que les coordonnées du demandeur.

Pour signaler une suspicion d'intoxication alimentaire collective (apparition d'au moins deux cas similaires), contacter d'abord le médecin traitant qui pourra le signaler à l'Agence régionale de santé.

### Pour aller plus loin

Résultats des contrôles officiels : [alim-confiance.gouv.fr](http://alim-confiance.gouv.fr)

Signalement d'une anomalie repérée dans un commerce : [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr)

# EAU

L'eau potable est gérée par Eau de Valence Romans Agglo : [eauvalence.fr](http://eauvalence.fr) - [contact@eauvalence.fr](mailto:contact@eauvalence.fr) - 04 75 57 86 20

L'Agence régionale de santé réalise des analyses régulières sur différents points de la ville. Les résultats sont disponibles sur [sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau](http://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau) et [auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune](http://auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune)

Elle contrôle également la qualité de l'eau des piscines publiques. Les résultats des analyses sont affichés à l'entrée des établissements.

Les eaux usées sont gérées par le service assainissement de Valence Romans Agglo : 04 75 75 41 50 - [assainissement@valenceromansagglo.fr](mailto:assainissement@valenceromansagglo.fr)

En cas de désordres internes au logement ou à l'immeuble en lien avec les eaux usées ou des infiltrations, il est possible de contacter la Direction Santé publique : [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr) - 04 75 79 22 11

## INFO +

Après plusieurs jours d'absence, faire couler l'eau au robinet permet d'évacuer celle qui a stagné dans les canalisations.



# DÉCHETS

À Valence, **deux déchetteries** permettent de se débarrasser de ses déchets, y compris les déchets verts : les Hauts de Valence et Valence-Portes.

Plus d'infos sur [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) - 04 75 81 30 30 - [dechets@valenceromansagglo.fr](mailto:dechets@valenceromansagglo.fr)

À Valence, les dépôts sauvages sur la voie publique sont passibles d'une amende de 168 € minimum.

### Pour les signaler :

- application mobile Ville de Valence
- numéro vert de la Ville : 0 800 26 00 00

En cas de dépôts sauvages sur le domaine privé, le propriétaire ou le syndic doit agir. La Direction Santé publique peut également être contactée pour plus d'informations.



# AMBRROISIE

## L'ambroisie est une plante allergisante.

Près de 20 % des habitants de la Région sont exposés à son pollen et développent des phénomènes allergiques respiratoires d'intensité variable en fin d'été.

La reconnaître : [signalement-ambroisie.fr](http://signalement-ambroisie.fr)

En période de pollinisation, les Valentinois sont invités à arracher les plants d'ambroisie dans leur propriété et à participer au repérage en signalant les plants d'ambroisie :

- › En appelant au numéro vert de la Ville : 0 800 26 00 00
- › En signalant sur l'application mobile, rubrique Partager/Contacter > Signaler
- › En signalant directement sur la plate-forme régionale : [signalement-ambroisie.fr](http://signalement-ambroisie.fr)

## En cas de forte allergie :

- › **Aérer** le logement la nuit
- › **Limiter les sorties** entre 10 h et 16 h (pic d'émission de pollen)
- › **Couvrir les cheveux** et privilégier le shampoing le soir pour éliminer le pollen
- › **Changer les vêtements** et taies d'oreillers régulièrement

Pour toute précision ou demande de traitement, un référent ambroisie est disponible à la Direction Santé publique :

[valence.fr](http://valence.fr)  
[dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)  
04 75 79 22 11



# PIGEONS

La Ville prend des mesures pour limiter la prolifération des pigeons, les éloigner des câbles électriques et des bâtiments publics et éviter de souiller les trottoirs.

En complément, l'aide des Valentinois est indispensable :

- › **Pour déloger** les pigeons des endroits où ils nichent
- › **Pour obstruer** les orifices qui pourraient servir de niches (greniers, ouvertures de toit...)
- › **Pour disposer** des obstacles sur les corniches, fenêtres (pics, fils tendus...)
- › **Pour nettoyer** les déjections qui permettent au pigeon de marquer son territoire

Jeter de la nourriture aux pigeons, c'est favoriser leur prolifération, altérer leur santé, attirer les rongeurs et favoriser les salissures. Cette pratique est d'ailleurs interdite par le Règlement sanitaire départemental.



# CHATS

**Des campagnes de stérilisation** sont mises en place chaque année par le Direction Santé publique, en lien avec une association valentinoise, afin de limiter la population de chats errants.

Par ailleurs, si vous trouvez un chat blessé ou mort, vous pouvez contacter la Direction Santé publique pour

une prise en charge par la fourrière animalière. Le week-end, contacter la Police municipale (04 75 79 22 00) pendant les heures d'ouverture ou la Police nationale qui contactera directement la fourrière en cas d'urgence.

## INFO+

Une chatte peut avoir 4 portées par an, avec en moyenne 4 petits par portée. Après leur naissance, les femelles peuvent, après seulement quelques mois, avoir également une portée. En 4 ans, ce sont plus de 26 000 chats qui peuvent voir le jour !

Faire stériliser son chat permet de prévenir les abandons ou l'euthanasie des chatons.



# RATS, SOURIS, BLATTES

## Pour signaler ces nuisibles sur le domaine public :

Service Assainissement de l'Agglo

04 75 75 41 50

[assainissement@valencermansagglo.fr](mailto:assainissement@valencermansagglo.fr)

## En cas de présence sur un terrain et/ou logement privés, le traitement est à la charge du propriétaire.

Pour un traitement ponctuel ne nécessitant pas l'intervention d'un professionnel, un inspecteur de salubrité de la Direction Santé publique peut aider à évaluer la situation et, si nécessaire, donner des produits raticides (sur rendez-vous et uniquement pour les habitants de Valence).

## Quelques gestes simples pour limiter leur présence :

- › **Jeter les ordures ménagères** dans les conteneurs prévus à cet effet ou dans des sacs hermétiques.
- › **Mettre une grille** aux différents soupiraux et bouches d'égot des immeubles ou maisons.
- › **Ranger les produits alimentaires.**
- › **Désherber les abords des maisons** et ne pas entreposer de matériaux.
- › **Déposer les produits raticides** dans des lieux inaccessibles aux enfants et animaux domestiques (en hauteur, dans les contre-cloisons ou au fond d'un placard). Les produits resteront attractifs pour les espèces visées.

En cas d'infestation importante, une dératisation peut être réalisée par un professionnel.



# MOUSTIQUES TIGRES

## Agissons ensemble pour limiter sa prolifération

- **Identifier** s'il s'agit de moustique tigre : [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr) ou ARS ARA [auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble](http://auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble)
- **Supprimer les eaux stagnantes** dans son environnement proche
- **Signaler sa présence** auprès de la Direction Santé publique pour qu'une information des riverains puisse être mise en place

## INFO+

Le moustique tigre peut être vecteur de maladies (dengue, chikungunya ou zika).

Dans ce cas, il prélève le virus d'une personne malade et le transmet à une autre personne en les piquant. En revanche, le moustique tigre ne transmet pas le coronavirus.



# PUNAISES DE LIT

**La punaise de lit est un insecte de couleur brunâtre qui mesure de 4 à 7 mm de long**

et qui se nourrit de sang humain pendant la nuit. Sa présence dans le logement n'est pas synonyme de saleté.

Des piqûres sur le corps survenues pendant la nuit peuvent alerter sur sa présence. En cas de démangeaisons persistantes, il faut en parler au médecin traitant et vérifier la literie. La présence de tâches de sang sur les draps, témoignant de l'écrasement de punaises lors du sommeil, est un signe d'infestation.

**Leur présence doit être signalée au plus tôt** au propriétaire du logement, au syndic, à l'assistant(e) social(e) du centre médico-social de votre secteur\* ou à un professionnel spécialisé dans la désinsectisation. Des actions pourront être mises en place rapidement pour faciliter leur disparition.

La Direction Santé publique n'effectue pas de traitement mais peut apporter des conseils et informations utiles : [dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr) ou 04 75 79 22 11.



\*Retrouvez la liste des centres médicaux sociaux de Valence p. 43-44.

# FRELONS ASIATIQUES

**La présence d'un nid de frelons asiatiques doit être signalée :**

- Sur [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr). L'information sera directement transmise aux services de la Ville ou aux propriétaires concernés.
- Auprès du Groupement de défense sanitaire : 95, av. Georges-Brassens, Bourg-lès-Valence - 04 75 78 48 30.

- Sur [valence.fr](http://valence.fr), rubrique Mon environnement / protection de l'eau et de la biodiversité
- Ou par le numéro vert de la Ville : 08 00 26 00 00

## INFO+

Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est seul et sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille. En revanche, il ne faut pas s'approcher du nid car il attaque systématiquement en rafale dès que l'on se situe trop près et s'acharne tant que l'on reste à proximité. Plus le nid est gros et plus la distance de sécurité à respecter est grande.



# ANTENNES RELAIS, ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES, TÉLÉPHONIE MOBILE

L'utilisation croissante des smartphones, tablettes et appareils connectés entraîne un développement des réseaux d'antennes-relais.

**Pour en savoir plus sur les antennes relais implantées à Valence :**

- [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr) permet de visualiser les emplacements des antennes-relais et les dernières mesures d'exposition aux ondes réalisées par l'Agence nationale des fréquences
- Une cartographie modélisée des niveaux de champs électromagnétiques dus aux antennes relais de téléphonie mobile est disponible sur [valence.fr/sante-environnementale](http://valence.fr/sante-environnementale)

**Pour réaliser une mesure de champs électromagnétiques sur un terrain privé :**

- Remplir le formulaire Cerfa disponible sur : [formulaires.service-public.fr](http://formulaires.service-public.fr)

- Le transmettre à la Direction Santé publique qui sollicitera de l'Agence nationale des fréquences et le laboratoire accrédité pour une prise de rendez-vous.

**Les bons gestes pour limiter l'exposition**

- Utiliser un kit main-libre ou le mode haut-parleur pour téléphoner
- Privilégier les messages texte
- Privilégier les zones de bonne réception
- Éviter de maintenir le téléphone à l'oreille dans les transports
- Éviter les conversations trop longues
- Choisir un téléphone avec le Débit d'absorption spécifique (DAS) le plus faible



# QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Un dispositif de surveillance de la qualité de l'air atmosphérique est mis en place au niveau régional. Cette mission a été confiée à l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats sont disponibles sur [atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://atmo-auvergnerhonealpes.fr).

La radioactivité atmosphérique de la Drôme est surveillée par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité. Les résultats sont disponibles sur [balises.criirad.org](http://balises.criirad.org).

## Pour limiter la pollution de l'air atmosphérique

- › **Privilégier les modes de déplacements doux** : marche à pied, vélo, bus. . .
- › **Utiliser un mode de chauffage non polluant**
- › **Consommer local** et des fruits et légumes de saison pour éviter les transports et/ou l'utilisation de serre qui entraînent une consommation d'énergie importante
- › **Ne pas brûler les déchets verts** dans le jardin car cela pollue beaucoup. Les déchetteries sont disponibles pour éliminer les déchets verts
- › **Isoler le logement** afin de réduire les besoins de chauffage.

# QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Nous ne sommes pas protégés de la pollution atmosphérique dans nos environnements intérieurs. Dans un environnement trop confiné, les polluants se concentrent, s'accumulent et peuvent être responsables de l'aggravation de maladies respiratoires comme l'asthme et l'allergie !

## Pour limiter la pollution de son intérieur

- › **Renouveler l'air du logement** : 10 minutes par jour en temps normal (3 fois par jour en période de Covid19)

- › **Identifier et agir sur les sources de pollution** : équipements (ameublement, appareils de combustion), matériaux de construction et de décoration, produits de la maison (entretien, parfum), activités humaines (tabagisme, bricolage)...
- › **Faire les bons choix de consommation** et adopter des comportements responsables permettent d'éliminer les polluants et garantir un air de meilleure qualité.

**Et en cas de pics de pollution, il est important de continuer à aérer son logement.**

## INFO+

La qualité de l'air s'est globalement améliorée ces 10 dernières années notamment pour le dioxyde d'azote (principale source: trafic routier) et les particules fines, dont les valeurs sont conformes. Les concentrations sont cependant remontées à la hausse en 2022, liées à la reprise des activités post-covid et du trafic routier.

Les concentrations d'ozone restent élevées avec les épisodes de chaleur. Les efforts sont à poursuivre pour améliorer la qualité de l'air et de ce fait la santé des habitants.

Détails sur [atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://atmo-auvergnerhonealpes.fr) - [valence.fr](http://valence.fr)





# Accès aux droits et aux soins

L'accès aux soins c'est la possibilité pour chacun de bénéficier de soins adaptés à sa pathologie tout au long de la vie. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux populations qui ignorent comment bénéficier de leurs droits pour les accompagner dans leur parcours de soins.

De nombreuses raisons peuvent entraîner des difficultés pour se faire soigner et pousser certains malades à renoncer aux soins :

- Difficulté pour connaître les démarches à réaliser, à qui s'adresser
- Absence de complémentaire santé ou couverture complémentaire inadaptée
- Absence de droits de base
- Difficulté pour obtenir un rendez-vous auprès d'un professionnel de santé
- Coût ou avance de frais trop importants
- Difficulté à trouver un médecin qui accepte de nouveaux patients
- Situation d'isolement
- Difficultés à se déplacer
- Manque de repère dans les démarches en ligne (compte Ameli, Mon espace santé...)

# COMMENT ACCÉDER AUX DROITS ET AUX SOINS ?

---

Plusieurs acteurs proposent un accompagnement personnalisé et une aide à l'orientation dans le parcours de santé : assurance maladie, services sociaux, infirmières du Conseil départemental, médiateurs santé . . .

- › **Puma (Protection universelle maladie)** : prise en charge des frais de santé des personnes en situation régulière qui exercent une activité professionnelle ou ont une résidence stable en France.
- › **Ame (Aide médicale de l'État)** : dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière depuis plus de 3 mois, sans couverture sociale, de bénéficier d'un accès aux soins. Ce dispositif est soumis à condition de ressources.

- › **Soins urgents** : prise en charge, pour les personnes ne pouvant pas bénéficier de l'Aide médicale de l'État, des soins dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître, ou les soins destinés à éviter la propagation d'une pathologie infectieuse transmissible.
- › **Complémentaire santé solidaire** : accessible à moins d'1 € par jour et par personne. Formulaire disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr).

## ILS VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOS DÉMARCHES D'ACCÈS AUX DROITS

---

### › La Caisse primaire d'assurance maladie

Accompagnement personnalisé par la « mission accompagnement santé » pour faciliter l'accès aux droits et aux soins et aider à l'orientation dans le parcours de santé. Les conseillers accueils des CPAM pourront vous mettre en lien avec eux si nécessaire.

6, avenue du Président Herriot - 3646 - [ameli.fr](http://ameli.fr)

### › Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Instruction des dossiers d'aide sociale et d'allocation personnalisée d'autonomie, aide aux familles ou personnes en difficulté (aide alimentaire sur dossier délivrée par l'épicerie sociale Epival, et, exceptionnellement, aide au paiement de factures), information sur l'accès aux droits...

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf le mercredi matin)

7, avenue de Verdun - 04 75 79 21 50 - [valence.fr](http://valence.fr)

### › La médiatrice santé de la Ville de Valence

Accompagnement individuel des Valentinois habitant un quartier politique de la ville (La Chamberlière, Polygone et Valensolles) autour du droit à la santé et orientation vers les professionnels adéquats.

Organisation de campagnes de prévention et de promotion de la santé et soutien aux professionnels de santé du territoire qui souhaitent améliorer la prise en charge de leurs patients.

04 75 79 22 11

[mediation.sante@mairie-valence.fr](mailto:mediation.sante@mairie-valence.fr) - [valence.fr](http://valence.fr)

### › La médiatrice santé de Val'Santé Centre de soins et prévention

- Temps d'écoute et d'accompagnement individuel sur l'accès aux droits aux soins et à la prévention,  
- Volet d'actions collectives de promotion et de prévention santé.

S'adresse aux personnes résidant sur les quartiers de Fontbarlettes et du Plan. Dispositif gratuit.

04 75 43 42 63

### › Les centres médico-sociaux

Accueil, écoute, consultations, prévention, information et conseil pour les personnes en difficultés (familles en situation d'exclusion, jeunes en difficulté, personnes âgées, personnes en situation de handicap . . .). Ils sont gérés par le Département et animés par des professionnels du milieu médical et social.

● **Centre Médico-Social Châteauvert**  
La Goëlette - 11, rue Christophe-Collomb  
04 75 41 86 30 - [cms.valencechateauvert@ladrome.fr](mailto:cms.valencechateauvert@ladrome.fr)

● **Centre médico-social Méliès**  
9, rue Georges-Méliès - 04 75 43 11 57  
[cms.valencemelies@ladrome.fr](mailto:cms.valencemelies@ladrome.fr)

● **Centre médico-social Pagnol**  
17, rue Claude-Bernard - 04 75 56 02 24  
[cms.valencepagnol@ladrome.fr](mailto:cms.valencepagnol@ladrome.fr)

● **Centre médico-social Polygone**  
11, rue Maryse-Bastie - 04 75 56 48 85  
[cms.valencepolygone@ladrome.fr](mailto:cms.valencepolygone@ladrome.fr)

● **Centre médico-social Valensolles**  
13 Avenue Maurice Faure - 04 75 40 93 78  
[cms.valencevalensolles@ladrome.fr](mailto:cms.valencevalensolles@ladrome.fr)

#### › **La Protection maternelle et infantile (PMI)**

Accompagnement gratuit par des professionnels (sages-femmes, médecins, infirmières-puéricultrices,

psychologues, conseillers conjugaux et familiaux) sur toutes les étapes de la grossesse, de l'accouchement et du retour à la maison, et pour le bien-être du nourrisson.

Accessible dans les centres médico-sociaux.  
[ladrome.fr](http://ladrome.fr)

#### › **Information sociale**

Ligne mise en place par le Département pour les Drômois confrontés à des difficultés économiques et sociales (perte d'emploi, baisse de revenus, conflits familiaux, problèmes de logement, isolement social...).

04 75 79 70 33

#### › **Diaconat protestant (Accueil santé)**

Aide et accompagnement des personnes en difficulté, victimes de la pauvreté, du chômage, de la violence, de la solitude, de l'exclusion ou de toute autre forme de souffrance.

97, rue Faventines - 04 75 78 29 30 - [diaconat26-07.org](mailto:diaconat26-07.org)

## INFO+

Afin de permettre à tous l'accès aux soins, la Ville et le CCAS de Valence proposent **une mutuelle santé, en partenariat avec l'association Actiom**. Ce dispositif « Ma commune, Ma santé » est proposé à tous les Valentinois, quels que soient leurs conditions de ressources, leur âge et leur situation professionnelle. Il s'adresse également aux commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales exerçants à Valence.

Uniquement sur rendez-vous - 05 64 10 00 48 [valence.fr](http://valence.fr)

## ILS VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOS DÉMARCHES DE SOINS

› **Le médecin traitant ou autre médecin libéral**  
[ameli.fr](http://ameli.fr)

› **Le Centre santé jeunes (pour les 16/25 ans)**  
13-15, place Latour-Maubourg  
04 75 56 62 11  
[valence.fr](http://valence.fr)

› **Le Centre hospitalier de Valence**  
179, boulevard Maréchal-Juin  
04 75 75 75 75  
[ch-valence.fr](http://ch-valence.fr)

› **L'Hôpital privé Drôme Ardèche  
Ramsay Santé**

294, boulevard Charles-de-Gaulle - Guilhaud-Granges  
04 75 75 24 24

[hopital-prive-drome-ardeche-valence-guilherand-granges.ramsaygds.fr](http://hopital-prive-drome-ardeche-valence-guilherand-granges.ramsaygds.fr)

› **Le Centre hospitalier Drôme Vivarais (spécialisé en santé mentale)**

391, route des Rebatières - Montéléger  
04 75 75 60 60  
[ch-dromevivaraais.fr](http://ch-dromevivaraais.fr)

## Les permanences d'accès aux soins de santé (Pass)

Intégrées à un établissement de santé, ces permanences sont destinées aux personnes précaires rencontrant un problème d'accès aux droits et nécessitant des soins. Il s'agit d'un accompagnement temporaire.

### La Pass du Centre hospitalier de Valence

Prise en charge médico-sociale permettant aux usagers en situation précaire d'accéder aux soins en ambulatoire au sein du Centre hospitalier de Valence.

Cette prise en charge s'effectue, après évaluation sociale, via un bon Pass valable de quelques semaines à 3 mois en fonction de la situation. Les usagers sont ensuite réorientés vers le système de droit commun, une fois leur droit ouvert.

Sur rendez-vous - secrétariat du service social  
04 75 75 75 07 - 179, boulevard Maréchal-Juin

Pour les adultes, permanence médicale le mardi matin et le jeudi après-midi en lien avec une assistante de service social. En cas d'urgence, l'accès se fait via le service des urgences qui signale la situation au service social.

Pour les femmes enceintes et le suivi gynécologique, les consultations sont assurées par les gynécologues ou les sages-femmes en lien avec une assistante sociale pour faciliter l'accès aux droits.

Pour les enfants, les consultations médicales sont assurées par un médecin pédiatre et l'accompagnement social par une assistante sociale.

La Pass psy du Centre hospitalier Drôme Vivarais  
Service d'accueil psycho-social dédié aux personnes en situation de précarité et d'exclusion (sociale, financière, logement...) et en situation de fragilité ou souffrance psychologique, qui connaissent des difficultés pour accéder aux soins.

391 route des Rebatières - Montéligier  
04 75 75 60 77

- › **Des équipes mobiles**, composées de professionnels de santé, ont pour missions de prévenir, d'évaluer et d'aider à l'accès aux soins des personnes en situation d'instabilité et de fragilité. Elles interviennent également pour informer, sensibiliser et soutenir les aidants.
- **Service d'équipes mobiles d'interventions sociales et de soins Valence - Croix Rouge française**  
7, av. Maurice-Faure - 06 19 55 46 90 - [croix-rouge.fr](http://croix-rouge.fr)
- **Équipe mobile des soins palliatifs du Centre hospitalier de Valence**  
179, boulevard Maréchal-Juin - 04 75 75 73 07
- **Équipe mobile du centre hospitalier Drôme Vivarais**  
391, route des Rebatières - Montéligier
- **Psychiatrie précarité, équipe mobile composée de professionnels de la psychiatrie adulte**  
06 89 61 24 94 - 06 83 69 88 77 - 06 79 84 42 55
- **Psycho gériatrie, dispositif ambulatoire d'évaluation et de prise en charge des troubles psycho-comportementaux de la personne âgée à partir de 75 ans.**
- › **Maison médicale de garde**  
Consultations sans rendez-vous assurées, à titre privé, par des médecins généralistes.  
Centre hospitalier de Valence  
179, boulevard Maréchal-Juin  
Du lundi au vendredi de 20 h à minuit, le samedi de 12 h à minuit et les dimanches et jours fériés de 9 h à minuit.
- › **Le Cegidd** propose un accès gratuit à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles et des consultations psychologiques.

# POUR ALLER PLUS LOIN

## En chiffres\*

**72,5%** des affiliés du régime général à Valence ont consulté au moins 1 fois un médecin généraliste dans l'année.

**83,2%** des Valentinois sont couverts par une complémentaire santé.

**16,1%** des Valentinois sont couverts par la Complémentaire santé solidaire.

À noter : une nette progression par rapport aux données de 2015.

\* Source : assurance maladie, Conseil local de santé 2, 2021

## À Valence

La Ville de Valence, au travers de son Contrat local de santé, facilite l'arrivée de nouveaux professionnels de santé ou d'étudiants en santé sur son territoire et soutient les initiatives de regroupements de ces professionnels.

Dans une dynamique de maintien de l'offre de soins, la Ville propose une maison des internes : un logement en colocation à destination des internes en médecine générale souhaitant réaliser leur stage semestriel dans un cabinet libéral de médecine à Valence. Cette initiative, réalisée avec la participation du Département et une aide du Comité d'hygiène sociale, a pour but de faire découvrir les atouts du territoire aux futurs médecins qui pourraient s'y installer.

[valence.fr](http://valence.fr)  
[dsp@mairie-valence.fr](mailto:dsp@mairie-valence.fr)

La Ville participe à la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Grand Valence, qui regroupe de nombreux professionnels de santé. Son objectif est de favoriser une dynamique et une implication des acteurs de santé sur le territoire de Valence.

La Ville accompagne également l'installation de maisons de santé ou de regroupements de professionnels de santé :

- **Maison de santé Pluri-professionnelle Valence Europe**  
6, rue du Docteur-Koharian
- **Maison de santé du Plan**  
Rue Jean-Perrin
- **Maison de santé Pluri-professionnelle la Rose des vents**  
457, route de Chabeuil
- **Pôle santé Valence Sud**  
297, avenue de Provence
- **Prochainement : un Pôle médical au Polygone**







© Direction communication - Oct. 2024 - Photos : L. Collin / Fotobis - Impression : service photographie de la Ville

